

Aziliz GOUEZ

DIPLOMÉE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, ELLE A ÉTUDIÉ L'ANTHROPOLOGIE À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES (EHESS, PARIS). ELLE A NOTAMMENT COLLABORÉ EN TANT QU'INGÉNIEUR D'ÉTUDES DU CNRS AU PROJET CULTPAT (CULTURAL PATTERNS OF THE EUROPEAN ENLARGEMENT). ELLE S'OCCUPE, À NOTRE EUROPE, DES QUESTIONS D'IDENTITÉS ET DE VALEURS EUROPÉENNES.

BORIS PETRIC

ANTHROPOLOGUE, CHERCHEUR AU CNRS (LAIOS-EHESS), IL S'INTÉRESSE NOTAMMENT AUX PHÉNOMÈNES DE REDÉFINITION DU POUVOIR ET «D'EXPORTATION DE LA DÉMOCRATIE» PAR LES ONG EN ASIE CENTRALE POST-SOVIÉTIQUE. DEPUIS 2002, IL DÉVELOPPE AUSSI UNE RÉFLEXION SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DANS LA MONDIALISATION À TRAVERS UNE ANALYSE DES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR VITICOLE DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

VISIONS D'EUROPE

Le vin et l'Europe : Métamorphoses d'une terre d'élection

Notre Europe consacre un volet de son programme de recherche « **Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne** » à l'étude de questions touchant à l'alimentation et au rapport au sol en Europe.

Aziliz Gouez et Boris Petric se penchent dans cette étude sur le cas d'un produit emblématique : celui du vin. Le lien à la terre, l'imaginaire des noces alchimiques entre le soleil et le cep de vigne, les joies dionysiaques associées à cette boisson, sont des affectations très largement partagées par les Européens.

L'analyse des bouleversements qui touchent à la production et à la consommation du vin est donc particulièrement féconde pour saisir les enjeux identitaires sous-jacents à la construction européenne et à l'intensification des échanges au niveau mondial, à l'heure où la vigne, traditionnellement « plante de civilisation » de la Méditerranée, a gagné ses lettres de noblesses dans des contrées bien éloignées de son berceau.

www.notre-europe.eu
e-mail : info@notre-europe.eu

Le vin et l'Europe : Métamorphoses d'une terre d'élection

Aziliz GOUEZ et Boris PETRIC

Our Europe Unser Europa
La nostra Europa A nossa Europe
Nuestra Europa ons Europa η Ευρώπη μας
Vårt Europa L-Ewropa tagħna Noastră Europa

Vores Europa A mi Európank Naše
Evropa Nasza Europa Нашата Европа Meie Euroopa
Mūsu Europa Mūsu Eiroopa Waša Eurōpa
Naša Evrōpa Meidan Eurooppamme
Notre Europe



Le vin et l'Europe : Métamorphoses d'une terre d'élection

PAR AZILIZ GOUEZ ET BORIS PETRIC



AZILIZ GOUEZ

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, elle a ensuite étudié l'anthropologie à l'Ecole des Hautes Etudes (EHESS, Paris). Ses recherches ont porté d'abord sur les ressorts symboliques de la politique locale française puis sur la diaspora irlandaise à New York. Après avoir alterné séjours en Europe et hors d'Europe (Israël, Etats-Unis), elle a notamment collaboré en tant qu'ingénieur d'études du CNRS au projet CULTPAT (*Cultural Patterns of the European Enlargement*). Elle s'occupe, à *Notre Europe*, des questions d'identités et de valeurs européennes.



BORIS PETRIC

Anthropologue, chercheur au Cnrs (LAIOS-EHESS), il s'intéresse notamment aux questions de pouvoir. Il s'est tout d'abord penché sur les phénomènes de redéfinition du pouvoir en Asie centrale post-soviétique (*Pouvoirs, don et réseaux en Ouzbékistan post-soviétique*, PUF, Prix «Le Monde de la recherche universitaire») et mène actuellement des recherches sur «l'exportation de la démocratie» par les organisations internationales et les ONG au Kirghizstan. Depuis 2002, il développe aussi une réflexion sur la société française dans la mondialisation, à travers une analyse des transformations du secteur viticole dans le Midi de la France.

Notre Europe

Notre Europe est un laboratoire de pensée indépendant dédié à l'unité européenne. Sous l'impulsion de Jacques Delors, l'association a l'ambition depuis 1996 de « penser l'unité européenne ».

Il s'agit de contribuer aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions d'action en vue d'une union plus étroite des peuples d'Europe. Elle a également pour objectif de promouvoir l'implication active des citoyens et de la société civile dans le processus de construction communautaire et l'émergence d'un espace public européen.

Dans cette optique, Notre Europe mène des travaux de recherche, produit et diffuse des analyses sous formes de courtes notes, d'études et d'articles, et organise des rencontres publiques et des séminaires de réflexion. Ses analyses et propositions se concentrent autour de quatre thématiques :

- *Visions d'Europe* : la méthode communautaire, l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne, le projet européen sont une œuvre en perpétuel mouvement. Notre Europe s'efforce de tracer une voie dans la multitude des futurs possibles.
- *La démocratie européenne en action* : la démocratie se construit au quotidien. Notre Europe croit que l'intégration européenne concerne tous les citoyens,

acteurs de la société civile et niveaux d'autorité dans l'Union et cherche donc à dégager les voies pour renforcer la démocratie européenne.

- *Coopération, compétition et solidarité : « La compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit » sont l'essence du contrat européen selon Jacques Delors. Fidèle à cette vision, Notre Europe explore et avance des solutions innovantes en matière économique, sociale et de développement durable.*
- *Europe et gouvernance mondiale : modèle original de gouvernance dans un monde de plus en plus ouvert, l'Union européenne a un rôle croissant à jouer sur la scène internationale et pour le développement d'une gouvernance mondiale efficace, que Notre Europe contribue à définir.*

Successivement présidée par Jacques Delors (1996-2004), Pascal Lamy (2004-05), et Tommaso Padoa-Schioppa (depuis novembre 2005), Notre Europe vise une stricte indépendance de pensée et œuvre dans le sens du bien public. C'est pourquoi l'ensemble de ses travaux est accessible gratuitement via son site Internet, en français et en anglais : www.notre-europe.eu

Avant-propos

Le défi pour l'Europe d'aujourd'hui est moins celui lié aux conflits et aux affrontements que celui posé par les logiques de séparation, de désagrégation sociale. Comment amener les individus à coopérer, à l'heure où la mondialisation des échanges vient bouleverser en profondeur les interdépendances et les solidarités construites dans le cadre de l'Etat-providence ? Comment les réunir autour d'un projet européen commun ?

Le programme de recherche **Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne** traduit la volonté de *Notre Europe* de porter le regard au-delà des institutions et de leur fonctionnement pour s'interroger sur les modes de vie et les pratiques des Européens. Son premier volet aborde les questions de l'alimentation et du rapport au sol, qui sont deux vecteurs essentiels de la formation des identités collectives. Menées « à hauteur d'homme », nos recherches s'adressent à tous ceux qui veulent comprendre comment se constitue le sentiment d'appartenance à l'Europe, comment vivent les Européens, quelles valeurs ils partagent. Elles ont également vocation à éclairer la réflexion et l'action des décideurs européens en les remettant en prise avec les effets locaux de l'intégration européenne et les perceptions qu'en ont les citoyens.

A partir d'une approche anthropologique d'un produit emblématique – le vin – cette étude restitue toute la complexité de la relation des citoyens à l'Europe. Conduite à l'échelle d'une région viticole du Sud de la France, elle nous invite à remonter le fil de l'identité européenne. Le cas du Languedoc-Roussillon est exemplaire à plusieurs égards. Il montre que la production viticole est irréductible à la seule perspective économique, que lui sont indissociablement liées des dimensions politiques, sociales et culturelles. Il montre comment les mutations actuelles du système productif de la région affectent aussi l'organisation de l'espace, les comportements politiques, les rapports sociaux. Il nous fait saisir toute la difficulté à « faire société », alors que les cadres traditionnels de l'affiliation collective (Etat-nation, partis politiques, syndicats, etc.) se dérobent.

Le vin est directement touché par la redistribution des cartes de la production et de la consommation au niveau mondial. Or ces bouleversements suscitent de virulents jugements de valeur de la part des viticulteurs du Languedoc. Pour ces Méditerranéens, le pas est vite franchi d'identifier l'Autre à la figure du barbare venu imposer un goût du vin uniformisé, d'assimiler les producteurs et consommateurs du Nouveau Monde aux agents d'une mondialisation prédatrice, génératrice de déperdition culturelle. Car le vin est plus qu'un simple produit de la terre. C'est un symbole de *civilisation*, qui reflète toute la diversité des territoires, des climats, des organisations sociales et des savoir-faire européens. C'est un produit « sensible », dans tous les sens du terme : non seulement parce qu'il est vulnérable aux fluctuations du marché, mais aussi parce qu'il est évocateur de sensualité, d'épanouissement des sens, et que lui sont attachés des sentiments et des émotions touchant aux identités collectives – qu'elles soient territoriales ou sociales, voire de classes.

Le lien à la terre, la sociabilité conviviale, les imaginaires de l'enracinement associés à cette boisson, sont des affections très largement partagées en Europe. L'un des grands mérites de cette étude est donc d'amener le lecteur à prendre pleinement conscience des enjeux identitaires sous-jacents à la construction européenne et à l'intensification des échanges au niveau mondial. Le marché ne peut à lui seul produire de la société. C'est donc bien la capacité des responsables européens à défendre les savoir-faire et les savoir-vivre des Européens, à « faire ressurgir l'idéal », à rendre visible sa place au cœur du projet commun, qui se trouve sollicitée.

*« Le vin est le fils du soleil et de la terre, mais il a eu le travail comme accoucheur.
Comme les grandes œuvres et les grandes pensées, il ne sort pas du pressoir tout prêt à
être englouti par un estomac avide et distrait.
Il lui faut la collaboration de l'art, de la patience, du temps et de l'attention.
Il lui faut un long séjour dans la nuit pour arriver à ce chef-d'œuvre de saveur où le
cerveau trouve autant d'émerveillement que le palais »¹.*

¹ Paul Claudel, Discours inaugural prononcé le 2 mai 1935 lors de l'inauguration de la Foire Internationale de Bruxelles et paru dans le Figaro du 5 mai: «Louange du Vin»; repris sous le titre de «Éloge du Vin», Discours à l'Exposition de Bruxelles, 1935, dans *Accompagnements*, Gallimard, 1949, pp. 246-249 et dans *Œuvres Complètes*, t.XXIX, Proses et Poésies Diverses, 1986, pp. 123-125.

Table des matières

Introduction	P 11	2.2 - Mutations du rapport au territoire local	P 44
Précisions méthodologiques	P 17	2.2.1 - Loi du marché et nouvelles modalités de la médiation	P 44
I – La viticulture : un « fait social total »	P 19	2.2.2 - Image du terroir et inversion de la tradition	P 47
1.1 - Monoculture et organisation sociale	P 19	2.2.3 - L'émergence de la Région	P 51
1.1.1 - Coopératives et mutualisme	P 20		
1.1.2 - Travail de la terre, intégration des étrangers et morphologie spatiale	P 21		
1.2 - Culture du vin et culture politique locale	P 23		
1.2.1 - Un monde d'interconnaissance	P 23		
1.2.2 - Oralité et commensalité	P 24		
1.3 - Le Midi rouge et la République	P 26		
1.3.1 - Les figures de la médiation : « députés et guerriers du vin »	P 27		
1.3.2 - Recours à la violence et intégration politique	P 28		
II – Entre européanisation et mondialisation	P 33	III - Des perceptions complexes et contradictoires de l'aventure européenne	P 55
2.1 - Une « petite Europe » en formation	P 33	3.1 - Images de l'Europe	P 55
2.1.1 - Nouveaux habitants, nouveaux capitaux, nouvelle main-d'œuvre	P 34	3.1.1 - Intégration européenne et construction de l'altérité	P 56
2.1.2 - Nouvelles logiques : privatisation, individualisation, entrepreneuriat	P 36	3.1.2 - Les « barbares » et la mondialisation	P 58
2.1.3 - Redistribution des cartes du pouvoir	P 41	3.1.3 - L'Europe ou la régulation impersonnelle	P 61
		3.2 - Traductions politiques paradoxales	P 63
		3.2.1 - Imbroglie idéologique	P 63
		3.2.2 - De la mauvaise foi en politique	P 66
		Conclusion	P 69
		Annexe	
		L'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole	P 73
		Bibliographie	P 77

Introduction

«Le vin met en cause l'Europe entière, quand il s'agit de le boire ; une certaine Europe seulement s'il est question de le produire. Bien que la vigne (sinon le vin) ait connu des succès en Asie, en Afrique, plus encore dans le Nouveau Monde, où il a été remodelé avec passion selon l'exemple obsédant de l'Europe, seul compte ce dernier et étroit continent ». Extraits du premier volet de son étude sur l'économie et le capitalisme, ces mots de Fernand Braudel font clairement saisir combien le vin a partie liée avec l'histoire de l'Europe. Ces liens nous renvoient à l'histoire religieuse du continent, puisque c'est tout d'abord au fur et à mesure de la diffusion du christianisme que le vin a connu sa précoce et extraordinaire promotion en Europe (née dans un contexte méditerranéen, héritière de la religion juive et des cultures grecque et latine, la religion chrétienne a en effet adopté comme symboles alimentaires et instruments de son culte les produits constituant la base matérielle et idéologique de cette civilisation – à savoir le vin, le pain et l'huile) ; ils nous renvoient également à l'histoire de l'expansion européenne dans le Nouveau Monde, où «des prouesses ont été accomplies pour acclimater la vigne», et à celle, séculaire, de l'intégration commerciale du continent européen puisque, de la fin du Moyen âge aux débuts de la période moderne, les grosses consommations en vin des Européens du Nord «déterminent un grand commerce en provenance du Sud : par mer, de Séville et de l'Andalousie à l'Angleterre et aux

Cette étude a été réalisée en grande partie grâce à un financement européen dans le cadre d'un projet du 5^{ème} PCRD consacré à une réflexion inter-disciplinaire sur l'élargissement européen (Cultural Patterns of European Enlargement, «CULPAT», n°50/19/93). Nous tenons à remercier Marion Dupuis pour le travail documentaire et bibliographique qu'elle a réalisé.



DANS DE SES MYTHOLOGIES, BARTHES DÉBUTE EN CES TERMES L'ARTICLE SUR LE VIN : « LE VIN EST SENTI PAR LA NATION FRANÇAISE COMME UN BIEN QUI LUI EST PROPRE, AU MÊME TITRE QUE SES TROIS CENT SOIXANTE ESPÈCES DE FROMAGES ET SA CULTURE. C'EST UNE BOISSON TOTEM, CORRESPONDANT AU LAIT DE LA VACHE HOLLANDAISE OU AU THÉ ABSORBÉ CÉRÉMONIEUSEMENT PAR LA FAMILLE ROYALE ANGLAISE ». (BARTHES, 1957)

Flandres ; ou au long de la Dordogne, de la Garonne vers Bordeaux et la Gironde ; au long de l'Yonne, de la Bourgogne vers Paris, puis au-delà jusqu'à Rouen ; au long du Rhin ; à travers les Alpes (au lendemain de chaque vendange, les grosses voitures allemandes, les carrettoni, disent les Italiens, viennent chercher les vins nouveaux du Tyrol, de Brescia, de Vicence, du Frioul, de l'Istrie) ; de Moravie et de Hongrie vers la Pologne ; bientôt, par les routes de la Baltique, à partir du Portugal, d'Espagne et de France, jusqu'à Saint-Pétersbourg et à la soif violente, mais inexperte, des Russes» (Braudel, 1979, p.264).

Les limites actuelles de l'Europe productrice de vin correspondent grosso modo à celles décrites par Braudel pour la période du XV^e-XVIII^e siècles : «Une ligne tracée de l'embouchure de la Loire, sur l'Atlantique, jusqu'à la Crimée et au-delà jusqu'à la Géorgie et la Transcaucasie, signale la limite Nord de la culture marchande de la vigne, soit l'une des grande articulations de la vie économique de l'Europe et de ses prolongements vers l'Est». Cette «Europe du vin» comprend donc l'ensemble des pays méditerranéens, «plus une zone que la persévérance des vigneronn lui a ajoutée en direction du Nord» (Braudel, 1979, p.262). Dans les pays producteurs –

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Portugal ou Roumanie – le vin est perçu comme un véritable emblème de la culture nationale. Reprenant l'expression appliquée par le sémiologue Roland Barthes au cas de la France, on pourrait même dire que le vin est la «boisson totem» de ces pays au même titre que la bière, autre boisson fermentée, pour de nombreuses régions d'Europe du Nord. Plus qu'une simple boisson aux vertus désaltérantes (ou réconfortantes), il charrie en effet tout un imaginaire de l'ancestralité des traditions, de l'ancrage territorial, des savoir-faire et des savoir-vivre propres aux populations engagées dans sa production. Au-delà des aspects historiques ou géographiques touchant à son élaboration et à sa commercialisation, c'est donc en sa qualité de «symbole identitaire» que le vin constitue l'objet de cette étude. Etude dont la visée plus générale est de comprendre comment se construisent le sentiment d'appartenance à l'Europe et les valeurs ou images qui sont associées par les citoyens au processus d'intégration européenne.

Pourquoi appréhender la question de l'identité européenne, entendue ici comme sentiment d'appartenance et identification d'un corpus de valeurs, à partir d'un prisme a priori aussi peu évident que celui du vin ? Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord parce que nous considérons que représentations et pratiques sont indissociablement liées : l'analyse de pratiques tangibles telles que la production et la consommation de vin peut se révéler un biais au moins aussi pertinent pour comprendre les débats et conflits idéologiques constitutifs du processus d'intégration européenne qu'une réflexion purement normative sur «les valeurs des Européens». Réfléchir sur l'identité européenne à partir de cet objet tangible se justifie d'autant plus que la plupart des individus forgent leurs opinions sur l'Europe précisément à partir de ce qu'ils assimilent à des effets concrets de l'intégration européenne sur leur vie quotidienne (davantage qu'en se projetant de manière théorique). Ensuite, parce que l'alimentation est à la fois un vecteur essentiel de la formation des identités collectives – qu'elles soient confessionnelles, civilisationnelles, nationales, locales ou même familiales¹ – et un terrain privilégié de l'observation du changement. Loin de se reproduire à l'identique, les pratiques alimentaires des individus et des groupes évoluent constamment au cours des temps – la période actuelle se caractérisant par une accélération sans précédent de ces transformations. Intimement lié aux cycles vitaux, assorti d'une forte charge identitaire, l'acte de manger a toujours revêtu un caractère extrêmement sensible pour l'Homme. Le progrès technique, l'urbanisation et la globalisation des échanges donnent aujourd'hui un tour particulier à ces angoisses (ainsi qu'un nouveau champ d'expression aux métonymies alimentaires comme modalité du discours sur l'Autre², cet étranger «qui ne mange pas comme nous»). Le cas du vin est particulièrement intéressant pour saisir cette dimension identitaire des conflits liés à l'intensification de la concurrence économique au niveau mondial. La vigne, traditionnellement «plante de civilisation» de la Méditerranée, a aujourd'hui gagné ses lettres de noblesse dans des contrées bien éloignées de son berceau. L'Europe n'est plus sa «terre d'élection». Le chemin parcouru par les producteurs du Nouveau Monde est impressionnant, depuis le XVI^e siècle

1 Dans les situations d'émigration, la cuisine domestique est souvent le dernier bastion de la transmission de l'identité culturelle.

2 S'opposant à l'entrée des Britanniques dans la Communauté européenne, le général De Gaulle n'avait pas trouvé saugrenu de déclarer : « ils ne mangent pas comme nous ». Sur cette longue tradition de défiance mutuelle en matière culinaire entre Anglais et Français, voir notamment l'excellente étude de Stephen Mennell : *All Manners of Food*, 2nd Edition, University of Illinois Press, Urbana and Chicago, 1996.

et les premières « prouesses » d'acclimatation des cépages européens décrites par Fernand Braudel. Après le trio de tête constitué par la France, l'Italie et l'Espagne viennent aujourd'hui les Etats-Unis, l'Argentine, l'Australie puis la Chine – quatre pays dont les productions confondues comptaient en 2004 pour 20,5%³ de la production viticole mondiale. Cette nouvelle concurrence affecte directement les vignobles européens. Elle engendre aussi, et c'est ce qui retiendra particulièrement notre attention dans cette étude, de virulents jugements de valeur de la part des producteurs (mais aussi des consommateurs) européens.

Le vin nous offre ainsi une prise pour aborder de manière concrète la question trop souvent évanescence de l'identité européenne. Reste que notre étude aurait manqué son but si nous ne l'avions pas *située*. Notre objectif étant de partir de l'analyse de situations réelles, telles qu'elles sont vécues par les citoyens européens, pour ensuite en tirer des conclusions plus générales, nous avons adopté la méthode qui nous semblait la mieux adaptée à ce mouvement ascendant. Les textes littéraires européens sur le vin ne manquent ni de références ni d'attraits, mais constituent malheureusement une matière trop « exceptionnelle » pour les besoins de notre analyse. Quant aux sondages et autres méthodes systématiques de classification de l'opinion, ils flottent dans une sorte d'apesanteur anhistorique qui ne permet pas de saisir les dynamiques de changement et de conflit. C'est donc en menant une longue enquête ethnographique dans une région viticole du sud de la France – le Languedoc-Roussillon – et en mettant en perspective nos observations avec les données historiques, économiques qui nous semblaient pertinentes, que nous avons tenté de remonter le fil de l'identité européenne. Nous avons en particulier développé les éléments de réflexion ayant, au-delà du cas envisagé, valeur de typicité pour qui s'intéresse à la question de l'émergence du sentiment d'appartenance à l'Europe.

Plusieurs aspects font de l'activité viticole languedocienne un excellent « cas d'école » quant à la façon dont la construction européenne est vécue par des citoyens. Tout d'abord, les Etats-membres ayant transféré une grande partie de leurs compétences en matière agricole à l'Union, celle-ci est aujourd'hui l'acteur majeur de la politique viticole à travers la création, dans le cadre de la Politique

Agricole Commune, des Organisations Communes de Marché⁴ successives. Cette politique a tout de suite donné lieu, dans les vignobles du sud de la France, à de virulentes contestations de la nouvelle concurrence : les vins italiens, puis espagnols et portugais ont alors été érigés en symboles d'une altérité à combattre, et il est intéressant de se demander si ces perceptions forgées dans les années 1960-70 sont toujours de mise. Ensuite, les transformations sociologiques du milieu viticole local ayant coïncidé avec le bouleversement d'échelle provoqué par la mise en place du Marché Commun et la libre circulation en son sein des personnes, des biens et des capitaux, c'est une véritable « petite Europe » qui s'est constituée dans la région Languedoc-Roussillon : de nombreux ressortissants européens s'y côtoient aujourd'hui, parmi lesquels on trouve des propriétaires de vignobles (britanniques, allemands, suédois, belges ou néerlandais), des salariés qualifiés (souvent portugais et espagnols), et des immigrés saisonniers (en majorité d'origine polonaise). Par ailleurs, aux effets liés à l'europanisation du marché du vin, se superposent depuis plusieurs décennies ceux qui sont induits par la mondialisation de l'économie – que les viticulteurs de la région ont d'ailleurs tendance à confondre avec les premiers. Toutes ces transformations s'accompagnent de l'émergence de nouveaux lieux de négociation (Région, institutions européennes, OMC), d'une reformulation du rôle de l'Etat et de celui des élus. Le cas du Languedoc-Roussillon permet notamment de prendre la mesure du rôle fondamental joué par ces élus dans la formulation des identités collectives et de mieux cerner le malaise qui caractérise la situation actuelle de crise des formes politiques héritées de l'ère de l'Etat providence. Enfin, l'analyse de l'activité viticole languedocienne permet de jeter quelques lumières sur la complexité et le caractère dynamique de la relation à l'Europe. Relation complexe, car ce qui peut apparaître tout d'abord comme une action déstructurante de l'intégration européenne sur la société locale laisse aussi apercevoir la possibilité de nouvelles solidarités, d'un renouvellement du rapport à la « tradition », de formes inédites d'organisation sociale et productive (auxquelles, néanmoins, tous les acteurs locaux ne prennent pas part de manière égale) ; relation dynamique, car l'attitude de rejet de l'intégration européenne de la part de nombreux viticulteurs est parfois amenée à se transformer – comme nous le verrons tout à la fin à propos de certains d'entre eux.

³ Chiffre établi à partir des statistiques 2004 de l'Office International de la Vigne et du Vin (OIV).

⁴ Les OCM, ou Organisations Communes du Marché régissent la production et le commerce des produits agricoles des Etats membres de l'UE. Ils ont été créés dès la mise en place de la PAC, pour soutenir les marchés de plusieurs secteurs de production, dont la viticulture. Se reporter à l'annexe pour plus d'explications.

Notre étude procédera donc en trois temps et suivra une ligne directrice consistant à penser ensemble les dimensions économiques, politiques, culturelles et sociales du problème – afin de bien faire saisir le caractère de « fait social total » du vin, ou plutôt de « marchandise totale », irréductible à sa seule dimension économique.

A travers une rapide description historique et sociologique, nous nous efforçons dans un premier temps d'expliquer comment c'est toute une société locale qui s'est structurée autour de la monoculture du vin : quels rapports spécifiques au sol, au travail, au politique, à soi et aux autres cette activité productive a-t-elle engendrés ? Quels enjeux identitaires le vin recouvre-t-il ?

Nous nous pencherons dans un second temps sur les changements économiques, sociaux, culturels et politiques qui ont accompagné la mise en place d'un marché européen du vin : qu'est ce qui se joue, au-delà des clichés, dans les interactions quotidiennes entre ressortissants européens ? Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience concrète d'« européanisation » ?

Nous nous attacherons enfin à restituer les jugements des viticulteurs sur l'aventure européenne en général et la politique viticole des institutions européennes en particulier : comment les acteurs locaux perçoivent-ils les changements induits dans leur petite société par l'intégration européenne et la mondialisation ? Comment se forment les représentations dominantes de l'Europe ? La concurrence des vins du Nouveau Monde favorise-t-elle un renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe ?

Précisions méthodologiques

Les analyses présentées dans cette étude sont le fruit d'une **enquête de terrain** menée au fil de séjours réguliers dans la région Languedoc Roussillon, depuis 2003. Contrairement aux travaux « quantitatifs », basés sur le dépouillement de questionnaires, l'enquête ethnographique est menée directement par l'anthropologue, par immersion dans le milieu étudié⁵.

Ces analyses s'appuient essentiellement sur un long travail d'observation et d'interaction avec les acteurs engagés dans la production viticole, ceux des différents métiers qui gravitent autour de la viticulture (œnologie, négoce, banque, etc.), ainsi qu'avec les responsables politico-administratifs directement concernés par la gestion du secteur (élus locaux, SAFER⁶, Chambre d'agriculture, etc.). Le dépouillement de la presse locale (*Le Midi Libre*, *L'indépendant*, *La Dépêche*, *Le paysan du Midi*) et la consultation de différentes brochures officielles ont constitué aussi des matériaux précieux pour ces recherches.

Plusieurs lieux ont fait l'objet d'une attention particulière. Nous avons notamment étudié une dizaine de **caves coopératives** réparties dans l'ensemble de la région, y effectuant de nombreux entretiens avec des viticulteurs (appelés aussi

⁵ Pour une présentation plus détaillée de l'approche par étude de cas en ethnologie, cf Cefai, 2003.

⁶ Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, les SAFER ont notamment pour mission d'organiser l'attribution et la transmission des terres agricoles.

« coopérateurs »), leurs représentants syndicaux, ainsi qu'avec plusieurs figures historiques du syndicalisme viticole. Certaines caves ont été privilégiées⁷ car leurs présidents occupent des responsabilités syndicales au niveau départemental, régional, national et/ou européen. Cela nous a permis d'observer aussi bien le fonctionnement quotidien de ces caves coopératives (vendanges, Conseils d'Administration, Assemblées générales) que des situations de crise (manifestations, etc.). Nous avons par ailleurs interrogé de nombreux vigneron installés en **caves particulières**, privilégiant les entretiens avec les étrangers nouvellement établis dans la région (communément appelés « néo-vignerons »).

Le travail ethnographique ne se cantonne pas à une étude localisée, menée en vase clos dans un village ou une région. Nous avons prolongé l'enquête aux différentes échelles qui structurent l'activité viticole régionale : à **Paris**, où nous avons assisté à plusieurs réunions syndicales et négociations ; à **Bruxelles**, où nous avons suivi plus particulièrement le vice-Président du puissant syndicat européen des coopérateurs (la Cogeca⁸), rencontré ses principaux responsables, ainsi que le Directeur Général de l'agriculture et du développement rural ; à **Varsovie** enfin, où nous avons mené une courte enquête sur les conditions de recrutement de la main-d'œuvre saisonnière d'origine polonaise.

Au-delà des nombreux entretiens formels, nous avons essayé avant tout de nous immerger dans un milieu où les multiples discussions informelles mènent invariablement à la viticulture, à l'engagement syndical, à la mémoire des combats et des crises viticoles passées, à « l'Europe » et à la mondialisation.

⁷ Celles des villages de Névian et Leucate (Aude), celle de Générac (Gard) et celle de Valros (Hérault).
⁸ Cogeca : Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'Union Européenne

I – La viticulture : un « fait social total »

Pour apprécier justement les effets de l'intégration européenne sur la viticulture languedocienne, il est indispensable de bien comprendre ses particularités historiques. Pour cela, nous en rappellerons ici les principaux éléments : un système productif singulier, fondé sur le modèle coopératif, et le mode d'organisation sociale qui en découle ; une « culture locale du vin » faite de traditions, de symboles et de pratiques collectives ; et une traduction politique de cette culture, qui se manifeste dans un rapport particulier aux élus et à l'Etat central.

1.1 - Monoculture et organisation sociale

Le Languedoc-Roussillon est aujourd'hui le premier vignoble de France par sa superficie (280 000 hectares⁹) et par sa production (32% des volumes). La viticulture reste l'une des principales activités économiques de la région, même si elle ne constitue plus la principale source du revenu régional, comme cela était le cas

⁹ Pour une échelle de grandeur, on pourra comparer avec les superficies du Bordelais (110 000 hectares) et du Bourgogne (25 000 hectares.)

jusqu'à la fin des années 1960. Cette production s'inscrit dans une histoire particulière. La véritable expansion du vignoble languedocien (Le Roy-Ladurie, 1967) est récente si on la compare à celle d'autres régions viticoles françaises comme le Bordelais ou le Bourgogne (Dion, 1977). La production viticole n'y prend toute son ampleur qu'au milieu du XIX^e siècle, moment où elle supprime celle des céréales. La culture de la vigne s'intensifie alors et est orientée vers la production d'un vin courant destiné à une consommation de masse au sein du marché national. Au départ, la viticulture languedocienne est donc liée à l'essor du capitalisme agricole et aux prémices du secteur agro-alimentaire en France¹⁰. Après la crise du phylloxéra (fin du XIX^e siècle), les grandes exploitations dominent dans la région, même s'il existe aussi de très nombreux petits propriétaires, généralement des ouvriers agricoles, qui mettent en culture des terres réputées difficiles (friches, coteaux). Il en résulte un clivage important entre grands et petits propriétaires et un maillage singulier entre ces producteurs ruraux et les négociants citadins installés dans les villes de Béziers, Sète, Narbonne ou Montpellier (Pech, 1975). Le développement du réseau fluvial, puis celui du chemin de fer, offrent l'opportunité au Midi d'approvisionner en abondance les zones ouvrières du Nord de la France.

1.1.1 - Coopératives et mutualisme

Le clivage entre petits et grands propriétaires¹¹ se radicalise à une période d'expansion des idéaux socialistes qui entendent proposer des alternatives à l'essor du capitalisme marchand dans les économies européennes. Les expériences se multiplient pour tenter d'organiser la production et les rapports de travail de manière différente. La «coopérative» s'impose comme l'une des solutions proposées par les penseurs du mutualisme, tels que Proudhon ou Le Play (Dreyfus, 2001). Dans le monde agricole, cette émergence des coopératives est étroitement liée au développement d'institutions d'assurance ou de crédit, comme le Crédit Agricole, la Mutualité Sociale Agricole ou encore l'assureur Groupama. Juridiquement, la coopérative est une société privée dont le capital est détenu par ses propres salariés, lesquels en élisent le dirigeant. Les porteurs de parts sociales d'une coopérative sont appelés «sociétaires» ou «coopérateurs». Tout en ayant des cadres de direction pour la gestion courante, ces sociétaires élisent

10 On peut citer à titre d'exemple la Compagnie des Salins du Midi, qui réoriente à cette époque son activité du sel vers la vigne et injecte de très importants capitaux dans le Languedoc, y constituant un vignoble de plus de 2 000 hectares.
11 Moins de six hectares pour les petits et plus de 100 hectares pour les grandes.

un Conseil d'Administration et prennent les décisions importantes en Assemblée générale selon le principe «un homme, une voix».

Au début du XX^e siècle, le mouvement coopératif connaît une expansion considérable dans le Midi. Les villages méridionaux voient fleurir les caves coopératives¹². Elles rassemblent alors des petits propriétaires qui veulent s'unir pour lutter contre les rapports de dépendance qu'ils entretiennent avec les négociants et qui mettent en commun un certain nombre d'activités afin de réduire leurs coûts de production. C'est aussi l'époque où se développent les coopératives d'achat dans lesquelles se créent de nouvelles solidarités entre producteurs et consommateurs, comme par exemple la vente directe de leur produit aux mineurs du nord de la France par les petits producteurs viticoles (Sagnes, 1993). C'est ainsi le moment de l'établissement d'un projet social singulier, celui d'une «démocratie de petits propriétaires maîtres de leurs instruments de travail, individuellement ou en association» (Milza, 1990, p.31). Les grandes figures du socialisme français, comme Jean Jaurès, soutiennent l'émergence des coopératives, dans lesquelles ils voient une preuve des capacités d'auto-organisation du prolétariat¹³. La première cave coopérative ayant été créée en 1901 dans un petit village de l'Aude, Maraussan¹⁴, Jaurès y effectue en 1905 une visite historique, qui est l'occasion de vanter ce mode d'organisation sociale. Plus tard, Léon Blum, devenu député de la circonscription de Narbonne¹⁵, voit lui aussi dans les coopératives du Midi le lieu de création d'une nouvelle société.

1.1.2 - Travail de la terre, intégration des étrangers et morphologie spatiale

L'organisation de la production viticole autour du système de la coopération a historiquement permis à de nombreux Languedociens d'accéder à la propriété d'une terre et d'en tirer un revenu décent. Ainsi, dans l'imaginaire local, la terre est associée à l'idée de promotion sociale et d'émancipation par le travail grâce à une organisation partiellement collective. Pour les nombreux

12 C'est au moment du Front populaire (1936-1938) que la cave coopérative devient l'institution centrale de la viticulture dans le Languedoc, avec plus de 300 coopératives en 1938, soit quasiment une dans chaque village (Pech, 1975).
13 Il soutiendra également l'expérience originale de la verrerie ouvrière d'Albi (Tarn)

14 Cf. article « À Maraussan » par Jean Jaurès, *L'Humanité* du dimanche 7 mai 1905, n°385.

15 Élu pour la première fois en 1929, réélu en 1932 et 1936.

ouvriers arrivés dans la région au cours du XX^e siècle, le travail de la vigne a en effet été un moyen d'intégrer la société locale. Maffre Baugé, figure historique du syndicalisme viticole rappelle dans un essai : « *la belle terre mais c'est la terre des bas salaires, des émigrants* » (Maffre-Baugé, 1976, p.224). Nous sommes loin des mécanismes de transmission patrimoniale des domaines et des châteaux qui caractérisent par exemple le vignoble bordelais et ses grandes familles de propriétaires. Au début du siècle, l'exploitation du vignoble languedocien structure les rapports sociaux entre les différentes aires géographiques de l'amphithéâtre méditerranéen, avec les plaines d'un côté, les coteaux et montagnes de l'autre. Au moment des vendanges ou de la taille, les « gabaches¹⁶ », venus des Pyrénées ou des contreforts aveyronnais, descendent dans la Plaine pour y travailler la vigne. Certains d'entre eux s'y marient et décident de s'y installer comme viticulteurs-coopérateurs en transformant en vignoble de petits lopins de terre. Après la Première guerre mondiale, ce sont les Espagnols puis les Italiens et les Portugais, qui se substituent à cette main-d'œuvre, contrebalançant le déficit de salariés agricoles lié aux ravages de la Première guerre mondiale puis à l'exode rural qui s'intensifie en France à partir des années 1920 (Huscher, 2005). Nombre de ces saisonniers finissent aussi par s'installer dans la région. De nos jours, de nombreux coopérateurs portent des noms de famille d'origine ibérique et transalpine qui viennent rappeler que leurs parents étaient des ouvriers agricoles ayant intégré le système des caves coopératives.

Les normes et valeurs portées par ce système coopératif trouvent un prolongement dans l'organisation de l'espace, en particulier dans la morphologie de l'habitat et dans des formes collectives d'usage du territoire. L'habitat viticole de la région n'est pas majoritairement constitué de grands domaines entourant des maisons isolées, comme cela est courant dans d'autres vignobles. La maison du viticulteur languedocien est située au centre du village. Le vignoble, quant à lui, n'est pas un territoire privatif. De nombreux chemins communaux permettent de traverser les parcelles de vigne, qui sont considérées comme des espaces ouverts aux promenades ou à la cueillette (amandes, champignons etc.). Les chasseurs de sanglier y jouissent également d'un droit de passage. Cette organisation de l'espace a des implications sur la **conception des rapports sociaux**. Chez les viticulteurs, l'attachement à la terre ne correspond pas à l'idée de propriété mais plutôt à celle

¹⁶ Expression locale des Pyrénées orientales pour désigner celui qui n'est pas d'ici, l'étranger.

d'« appropriation », de partage d'un territoire sur lequel prédominent des activités collectives. Certaines formes de jeux ou d'activités populaires (notamment le rugby et la chasse au sanglier) dans lesquelles les statuts sociaux sont mis entre parenthèses, révèlent elles aussi l'importance accordée aux valeurs du collectif, de la solidarité et de l'égalité. Ainsi, au-delà de leur rôle spécifique d'organisation de la production viticole, les caves coopératives du Languedoc-Roussillon sont l'expression de normes et de valeurs singulières. C'est à la **traduction politique** de ces normes et pratiques sociales que nous allons à présent nous intéresser.

1.2 - Culture du vin et culture politique locale

Les caves coopératives sont organisées en un maillage complexe de structures de représentation qui s'emboîtent jusqu'au niveau national, selon un système de « pyramide inversée ». Le pouvoir émane des sociétaires des coopératives de base, dont les délégués siègent dans les fédérations départementales¹⁷, qui elles-mêmes contrôlent les niveaux supérieurs chargés de défendre les intérêts des coopérateurs à l'échelon national (CCVF : Confédération des Coopératives Viticoles de France). Ces structures emboîtées sont bien évidemment aussi des structures de pouvoir. Au niveau local, la cave coopérative constitue ainsi un « territoire politique » incontournable. Compte tenu de l'importance de la production viticole, les Présidents de caves et leurs adhérents ont des rapports étroits avec les élus locaux (nombre de Présidents ont d'ailleurs eux-mêmes des mandats politiques locaux). Nous sommes donc là en présence d'un exemple caractéristique de système de patronage, dont nous nous efforcerons dans les paragraphes suivants de présenter quelques aspects.

1.2.1 - Un monde d'interconnaissance

Pour être à la tête d'une organisation syndicale ou d'une coopérative viticole, il faut être désigné par ses pairs. Les leaders viticoles¹⁸ de la région ne construisent pas leur légitimité sur l'idée d'une transmission familiale du pouvoir ; leur influence au sein de la cave n'est pas non plus fondée sur la superficie de

¹⁷ On peut noter ici l'absence de représentation à l'échelon régional.

Cette question sera approfondie dans la suite de notre étude.

¹⁸ On entend ici par leaders viticoles les présidents de caves coopératives, présidents de syndicats, etc.

leur exploitation ou les volumes de leur production. Ils sont le plus souvent issus de milieux modestes et connaissent une ascension sociale à travers leur travail et leur engagement syndical. La référence à la généalogie existe certes, mais sur le mode de la « filiation spirituelle », que les chefs actuels revendiquent avec les pères fondateurs du syndicalisme régional. Le monde social de la coopération en Languedoc-Roussillon fonctionne en quelque sorte sur le principe de ce que l'anthropologue Julian Pitt-Rivers appelle une « société d'honneur¹⁹ » (Pitt-Rivers, 1992), notion qui permet de caractériser une certaine forme de leadership. Dans une telle société, l'opinion des pairs occupe une place centrale dans la définition de ceux qui ont de l'influence. L'**interconnaissance** et la **solidarité de voisinage** y sont également deux mécanismes fondamentaux. Peristiany dit : « *Un grand prestige est attaché à une bonne réputation comme voisin. Tout le monde voudrait être en position de créancier avec tout le monde* ». Dans ce monde d'interconnaissance, les leaders se doivent d'être fréquemment en contact avec les viticulteurs afin de maintenir leur légitimité, toujours fragile. Philippe Vergnes, président du Syndicat des vigneron indépendants de l'Aude, très soucieux de sa réputation, répète ainsi souvent : « *Moi je sais où se trouvent mes vignes et mon tracteur, je ne suis pas comme certains qui se coupent de la réalité, je suis tous les jours dans mes vignes. Je suis proche de la base* ». Au niveau local, il convient aussi d'avoir la mémoire des noms, des visages, de rendre des « services » aux coopérateurs. Les leaders viticoles consacrent ainsi énormément de temps aux réunions de caves car elles leur permettent d'entretenir des liens personnels avec leurs hommes, en réglant les problèmes individuels des uns ou des autres (surendettement, etc.). Denis Verdier commente : « *Il y a d'ailleurs un danger car lorsqu'on aide un viticulteur en difficulté, alors ensuite les gens vous appellent pour tout et n'importe quoi car ils pensent à tort que nous sommes tout puissants* ».

1.2.2 - Oralité et commensalité

Dans cet environnement où le pouvoir ne s'hérite pas, mais se conquiert, où la légitimité se construit sur l'opinion – celle des voisins, des coopérateurs – l'**art oratoire** occupe une place centrale. Les leaders viticoles doivent impérative-

¹⁹ *A contrario*, il y a des sociétés dans lesquelles l'honneur n'est pas l'objet d'une compétition car il peut difficilement être conquis. L'honneur est ainsi opposé à la grâce qui est la référence dans un système social où le pouvoir fait généralement l'objet d'une transmission, d'un patrimoine généalogique et familial, d'un patrimoine culturel, financier ou foncier.

ment maîtriser l'art de la parole pour s'imposer comme chefs dans leur environnement social. Au cours des multiples rencontres et réunions qui jalonnent leur emploi du temps, ils s'adonnent à des joutes oratoires avec les viticulteurs et, sur un registre ultra-démocratique, mettent en scène leur pouvoir comme un mandat temporaire, susceptible d'être renversé à tout moment. Cette théâtralisation de la parole passe aussi par la mise en avant de l'accent rocaillieux languedocien, l'usage du patois, la mise en valeur de la virilité – toute une manière d'être caractéristique. Les leaders rencontrés ont pleinement conscience de ces aspects et évoquent volontiers les grands orateurs qui ont ponctué l'histoire viticole méridionale – de Marcellin Albert, leader du mouvement de 1907, en passant par le député-maire de Narbonne, Ernest Ferroul, et Antoine Verdale, Président de la Confédération nationale des coopérateurs dans les années 1970. Pour prendre le pouvoir, il faut donc savoir s'adresser à la foule, ne pas avoir peur de se confronter et de s'exposer au feu des critiques. La place du discours signifie aussi que le rapport politique passe par un lien direct avec les viticulteurs, par des relations entretenues très régulièrement aux différentes échelles de la vie sociale des viticulteurs : dans la cave, à l'occasion des activités qui rythment les saisons (repas de vendanges, festivités, réunions, Assemblées générales etc.), mais aussi aux échelles régionale ou nationale au cours de diverses rencontres : salons du vin, concours, réunions, manifestations ou négociations. Pour ces syndicalistes, « parler » signifie donc aussi se déplacer continuellement dans l'espace social, « labourer » son territoire d'élection, selon une expression courante.

L'ART ORATOIRE EST
INDISPENSABLE À
L'ÉTABLISSEMENT DE
RELATIONS POLITIQUES.
POUR LES ÉLUS,
PARLER SIGNIFIE
AUSSI SE DÉPLACER
CONTINUELLEMENT,
« LABOURER » SON
TERRITOIRE D'ÉLECTION.

Les repas pris en commun entre coopérateurs et élus constituent un autre pivot du jeu politique local. Moments privilégiés de la sociabilité viticole, ils jouent notamment un rôle essentiel dans la construction des clientèles politiques. Le partage du repas traduit en effet une relation de **réciprocité** (votes contre « services » rendus par l'élu) mais vient également signifier que les protagonistes, réunis autour d'une même table, ont des rapports d'égalité entre eux, ainsi que l'explique l'anthropologue écossais Jack Goody : « *ceux qui boivent et mangent ensemble se trouvent liés de ce fait par l'amitié et les obligations mutuelles. (...) L'action de boire et de manger ensemble est l'expression solennelle et immuable du fait que tous ceux qui partagent le repas sont frères et que toutes les obligations de l'amitié et de la*

fraternité sont reconnues implicitement par cet acte commun » (Goody,1984). La commensalité est donc une dimension fondamentale de la vie locale des villages du Languedoc : elle **joue comme catalyseur de la solidarité à l'intérieur de la communauté et permet également l'établissement et le maintien des relations politiques** (qui sont aussi, dans le cas présent, des **relations sociales**). Le partage des références communes passe également par l'évocation récurrente du rugby et de la chasse, activités qui transcendent les différences de statut entre les chefs et la base. Les leaders soulignent ainsi une proximité avec leur base et prennent bien soin, dans d'autres circonstances, d'accentuer au contraire leurs différences avec leurs interlocuteurs « parisiens » (Préfet, Ministre, etc.).

Il faut préciser que ces hommes, bien qu'affichant ostensiblement leur appartenance culturelle et sociale, maîtrisent en fait des codes (vestimentaires, comportementaux) et des manières de parler qu'ils adaptent en fonction des lieux : cave ou ministère parisien. Les leaders viticoles sont ainsi des **médiateurs** indispensables entre des mondes qui se connaissent peu, et il s'agit à présent de comprendre comment, à travers leur action, se sont structurées des relations très singulières entre le Languedoc viticole et l'Etat.

1.3 - Le Midi rouge et la République

Les Languedociens ont traditionnellement occupé une place de premier plan dans les structures viticoles françaises créées au cours du XX^e siècle (syndicat national des vins de table, des vins de pays, etc.). Cela est dû au moins autant au poids réel des vignobles méridionaux dans la production viticole de la France qu'à la place symbolique du Languedoc dans l'imaginaire collectif du pays. Place particulière, que reflète la dénomination communément attribuée à la région – celle de « Midi rouge » (Sagnes J., 1982). Cette appellation condense un certain nombre de particularités qui sont associées au Languedoc-Roussillon dans l'esprit des Français : positionnement politique spécifique sur l'échiquier national, caractérisé par un fort ancrage des partis de gauche ; organisation de la production fondée sur les principes de la coopération ; longue tradition contestataire par rapport à l'Etat central ; recours à l'action violente comme mode d'expression politique.

1.3.1 - Les figures de la médiation : « députés et guerriers du vin »

Les Languedociens ont traditionnellement pesé de façon très significative sur la définition et la mise en œuvre de la politique viticole française. Sous la III^e République, le ministre Adolphe Turrel, originaire du Languedoc, joue un rôle important dans l'adoption d'une nouvelle législation viticole. Plus tard, le député socialiste de l'Hérault, Edouard Barthe devient le grand spécialiste des questions viticoles méridionales. Il est notamment à l'origine, dans l'entre-deux guerres, d'une série de lois dites du « statut viticole » qui visent à réguler le marché national du vin. Elus locaux et syndicalistes sont ainsi des « passeurs » entre la réalité locale et le pouvoir central. Des débuts de la III^e République jusqu'à la fin des années 1960, ils ont été des intermédiaires incontournables entre les échelles locale et nationale, retirant un certain prestige de cette situation d'entre-deux. L'anthropologue français Marc Abélès a bien expliqué combien il est important pour un élu local d'être toujours en déplacement : *« il est bon qu'il ne cesse de circuler entre Paris et son point d'attache. Va-et-vient qui renforce son pouvoir : la représentation s'est faite circulation (...) l'élu se voit conférer les prestiges du médiateur et du média. »* (Abélès, 1988, p. 100). Présidents de cave, syndicalistes et élus locaux se trouvent ainsi pris dans cette logique du déplacement pour continuellement entretenir des relations qui légitiment leur position de pouvoir, sur les deux versants de la scène locale et du microcosme parisien. De la même manière qu'ils entretiennent, comme nous l'avons montré, des rapports étroits avec leur « clientèle locale », c'est sur un mode assez similaire – c'est-à-dire fortement *personnalisé* – qu'ils abordent les relations avec les responsables politiques nationaux. André Castéra, leader viticole de premier plan en 1967, raconte : *« J'avais une relation personnelle avec le ministre de l'époque, Edgar Faure, car son grand père avait été instituteur dans mon village. Il m'a convoqué à Paris chez lui et m'a demandé comment cela allait à Montredon-les-Corbières. Je lui ai répondu, bien physiquement et mal financièrement. Il m'a assuré que les choses allaient s'arranger. Il a convoqué les principaux acheteurs de vin de l'époque et leur a dit d'acheter le vin à 6 000 francs l'hectolitre s'ils ne voulaient pas que les fraudes débarquent chez eux. Trois jours après, le prix du vin était remonté... »*

IL EST IMPORTANT
POUR L'ÉLU D'ÊTRE
TOUJOURS EN
DÉPLACEMENT, « LA
REPRÉSENTATION SE
FAIT CIRCULATION,
L'ÉLU SE VOIT
CONFÉRER LES
PRESTIGES DU
MÉDIATEUR ET DU
MÉDIA »

Jusque dans les années 1960, ces représentants du Midi rouge, syndicalistes et députés jouent donc un rôle de premier plan dans la gestion du rapport au pouvoir central, rôle qui acquiert une visibilité particulière à chacune des crises qui ponctuent l'histoire de la région au XX^e siècle. La façon de ces élus, défenseurs hauts en couleur des intérêts de leur région à la tribune de l'Assemblée nationale, a contribué à populariser la dénomination de « **députés du vin** » (Dedieu, 1995). Ils sont relayés par les syndicalistes viticoles, à qui la virulence occasionnelle de leurs méthodes d'action face à l'Etat français, a valu le surnom de « **guerriers du vin** » (Juge, 1999). Les structures syndicales organisées en pyramide jusqu'au niveau national correspondent à des rôles différents. Le Président de la Confédération nationale (CCVF), très souvent un Languedocien (c'est notamment le cas aujourd'hui), est traditionnellement un personnage plutôt consensuel, ayant la capacité de négocier et de faire des concessions avec les pouvoirs publics. Au niveau local, les leaders, qui se veulent les représentants de la base, sont généralement beaucoup plus radicaux.

1.3.2 - Recours à la violence et intégration politique

Le « Midi rouge » s'est construit dans un **rapport d'opposition quasi systématique à l'Etat français**. La viticulture est ainsi devenue un véritable enjeu politique, creuset d'affrontements réguliers entre une région ancrée à gauche et des gouvernements qui, à l'exception du Front Populaire (1936-1938) et jusqu'à la victoire socialiste de 1981, sont plutôt conservateurs. C'est la crise de mévente de 1907 – à l'occasion de laquelle les viticulteurs se soulèvent pour obtenir une intervention accrue de l'Etat et une répression plus sévère des fraudes – qui donne le coup d'envoi de cette relation particulière avec l'Etat (Napo, 1982). Le mouvement, parti de l'Aude, gagne progressivement toute la région, le Roussillon rejoint le Languedoc dans la lutte. Les rangs des viticulteurs sont rapidement ralliés par tout le petit peuple du Languedoc. Les élus du vin montent au créneau, le tribun Ferroul menaçant le gouvernement d'une grève de l'impôt. Le 9 juin, c'est un million de manifestants qui défile dans les rues de Montpellier. Ferroul jette son écharpe de maire, suivi de nombreux élus languedociens et catalans, qui désignent par ce geste symbolique l'Etat comme seul responsable de la crise. Sévèrement réprimés par Clémenceau, ces événements marquent le départ d'une contestation viticole corporatiste qui débouche sur l'adoption d'un cadre législatif national en 1936 (Bechtel, 1976). La création des coopératives viticoles, moyen pour les petits

exploitants, comme nous l'avons expliqué, de modifier les rapports de domination en mutualisant les moyens de production, s'accompagne donc paradoxalement de la **montée d'une demande interventionniste**. À partir du milieu des années 1930, l'Etat intervient donc au niveau législatif pour définir le « produit vin » en fixant des cahiers des charges, en créant notamment une institution nationale (l'INAO²⁰), en sanctionnant la fraude et en régulant le marché (fixation des prix). Ce processus s'accompagne d'un contrôle étroit des importations ainsi que de la mise en place de mécanismes d'absorption des surplus (échelonnement et distillation en cas de stocks trop importants). Toutes ces mesures visent à endiguer la surproduction, endémique dans la région depuis la fin du XIX^e siècle, et jamais complètement résorbée. L'Etat devient également l'un des plus grands acheteurs des vins du Midi : pour les conscrits, pendant les deux guerres mondiales, mais aussi à travers les grandes entreprises nationalisées, qui achètent massivement les vins bon marché du Sud de la France pour leurs salariés.

Comme en 1907, les crises suivantes, au début des années 1950 ou dans les années 1960 et 1970 (contestation de la concurrence des vins algériens puis italiens) sont des temps d'affrontement violent avec l'Etat. Face au blocage temporaire de la situation en 1967, André Castéra, surnommé par la presse nationale le « Christ des Corbières », va jusqu'à déclarer : « *Dites à Paris que, s'il le faut, le Languedoc redeviendra cathare* ». La force de frappe de ces leaders locaux est appuyée sur une structure clandestine, les « Comités d'Action Viticole » (CAV²¹), qui n'hésitent pas à recourir à l'action violente, organisent des opérations clandestines de dégradation sur des bâtiments publics ou mènent des « attentats » contre des négociants. Philippe Vergnes, Président des coopérateurs de l'Aude et figure de proue de ce syndicalisme menace encore en 2006 : « *On en a marre des promenades de santé, la prochaine fois, on s'y prendra autrement* ». Celui que les médias ont baptisé le « Robin des vignes » (ou « chef des voyous » pour les pouvoirs publics...) renchérit et avertit : « *Nous sommes une armée de plusieurs milliers d'hommes démobilisés, mais qui peut à tout moment se reformer... l'Etat français le sait.* » Au-delà du caractère quelque peu emphatique de telles déclarations, il faut souligner que ce

²⁰ Créé en 1936, rebaptisé en 2007 « Institut National de l'Origine et de la Qualité », l'INAO est l'institution qui autorise une organisation de producteurs à adopter le label AOC sur un territoire viticole défini. L'Etat français se trouve ainsi fortement impliqué dans la hiérarchisation de l'espace viticole hexagonal.

²¹ En 1962, les « Accords d'Evian », qui sanctionnent l'indépendance de l'Algérie, devraient en théorie donner aux vins algériens le statut de produits étrangers. Mais, en échange de concessions pétrolières, les autorités françaises s'engagent à poursuivre l'achat du vin algérien. Les viticulteurs languedociens forment alors des Comités d'Action Viticole, qui sont au cœur des actions et manifestations qui secouent le pays pendant 3 années consécutives.

LES CRISES
SUCCESSIVES
AYANT ENTRAÎNÉ
LE SOULÈVEMENT
DES VITICULTEURS
CORRESPONDENT
À TROIS GRANDS
CHANGEMENTS
D'ÉCHELLE DU
MARCHÉ AU
XX^e SIÈCLE

genre de mise en scène ritualisée des tensions a accompagné la mise en place d'une géographie politique nationale au sein de laquelle, jusqu'au milieu des années 1970, les positionnements idéologiques, les acteurs, les lieux, et les modalités de la négociation sont bien identifiés. Bien que jouant sur un registre contestataire, **l'expression des revendications viticoles a permis aux acteurs locaux de participer à la construction de l'espace politique national** et contribué à ancrer la place particulière du Languedoc dans l'imaginaire de la gauche française - ainsi que le rappelle Jean-Louis Allaux en parlant des Corbières : « *Le passage à l'AOC dans les Corbières a été un cadeau de Mitterrand à la région pour son engagement politique lorsqu'il a été élu en 1981* ». Ainsi, paradoxalement, une relation d'étroite dépendance est née des relations conflictuelles entre la République et le Midi rouge. Les manifestations et autres actions d'éclat menées par les syndicats viticoles sont les points d'orgue d'un processus qui, par une sorte de dialectique de la résolution des conflits, a débouché sur un renforcement des liens avec l'Etat et facilité, en quelque sorte, l'intégration de la région à la République française.

Les événements sanglants de Montredon²², en 1976, scellent pourtant la fin de ce face à face entre le Midi rouge et l'Etat (Revel, 1996). Le déclin de la part de l'activité agricole dans l'économie régionale, l'évolution du marché viticole sous l'effet conjugué de l'intégration européenne et de la globalisation de l'économie, ainsi que la redéfinition du rôle de l'Etat, viennent aujourd'hui considérablement modifier les modalités de la régulation politique et économique. Depuis le début des années 2000, le vignoble languedocien traverse à nouveau une crise majeure qui se traduit par un effondrement des prix et une augmentation inquiétante des stocks de vin. Le ressentiment des viticulteurs est en outre exacerbé par la commémoration en 2006 et 2007 des deux épisodes les plus douloureux de l'histoire de la viticulture méridionale - la révolte manquée de 1907 et le drame de Montredon en 1976.

Il est frappant de constater que les crises successives ayant touché le vignoble et suscité le soulèvement des viticulteurs correspondent plus ou moins à trois grands moments d'adaptation à un changement d'échelle (Touzard, 2002) :

²² Le 2 mars 1976, une manifestation viticole à Montredon (Aude) débouche sur un affrontement armé, au cours duquel un CRS et un viticulteur sont tués.

la grande crise de mévente de 1907 traduit les effets de la réorganisation du vignoble français après la crise du phylloxéra et de la constitution d'un marché national ; la crise de surproduction des années 1967-1976 est souvent interprétée comme étant notamment liée à la restructuration du marché à l'échelle européenne (les violentes manifestations demandent alors le contrôle par les pouvoirs publics des vins italiens, réputés frelatés) ; quant à la crise actuelle, elle est provoquée par la concurrence sans précédent des vins du Nouveau Monde sur un marché devenu mondial. Ces événements qui jalonnent l'histoire locale sont, à chaque fois, une occasion pour les viticulteurs de réclamer à cor et à cri l'intervention des pouvoirs publics et, à chaque fois, les mêmes éléments entrent en jeu : surproduction, régulation du marché, (re)définition du « produit vin », répression des fraudes et contrôle de la concurrence.

A l'issue de cette première partie, nous avons donc montré comment le vin est un produit auquel sont liés des savoir-faire, des pratiques et des normes sociales spécifiques, une organisation originale de l'espace et des structures productives, mais aussi tout un ensemble de valeurs et un imaginaire politique empreint, notamment, de la mémoire des luttes passées contre l'Etat. Sans ce détour par l'histoire de la société languedocienne, nous ne pourrions prendre toute la mesure des effets locaux du processus d'intégration européenne.

NOTA

Depuis la mise en commun des marchés du vin des pays membres des Communautés européennes, en 1962, les viticultures européennes font l'objet d'une même régulation appelée « Organisation Commune de Marché » (OCM). Fruit d'un compromis initial entre des cultures viticoles différenciées, l'OCM Vin a évolué sous l'effet des élargissements successifs et des fluctuations du marché. La réforme actuelle vise à adapter la viticulture européenne à un marché du vin devenu mondial. Se reporter à l'annexe pour une description plus détaillée du contenu et des évolutions de l'OCM Vin.

II - Entre européanisation et mondialisation

Cette histoire s'est brusquement accélérée au cours des dernières décennies, qui ont vu s'ébranler les structures héritées d'un siècle « d'équilibre en tension ». Véritable « révolution » pour les viticulteurs, cette transition coïncide avec le bouleversement d'échelle qu'a constitué l'insertion du Languedoc dans l'Union européenne. Nous allons à présent nous attacher à décrire et analyser ce qui se joue au niveau local dans cette transformation : quels sont les effets des quatre libertés constitutives de la construction du marché unique (libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux) ? Quelles redéfinitions du territoire, des rapports de pouvoir, des structures productives et des valeurs partagées le processus d'intégration européenne induit-il ?

2.1 - Une « petite Europe » en formation

La composition démographique des villages français a profondément évolué depuis les années 1970, et il est nécessaire de replacer la situation du secteur viticole dans l'évolution plus générale de la région Languedoc-Roussillon. Cette région, dont l'un des premiers Présidents, Jacques Blanc, a souhaité faire « la

Californie de l'Europe » (Pourcher, 2004), bénéficie depuis une trentaine d'années d'une attractivité particulière, avec un rythme de croissance démographique très soutenu. Cela est dû notamment aux prix modérés du foncier relativement à ceux d'autres régions méridionales et à l'attrait des populations du Nord de l'Europe pour le Sud et ses ciels cléments. Le déclin des bassins industriels du Nord et de l'Est de la France a par ailleurs contribué au redéploiement des activités et du peuplement vers les villes de l'Ouest et du Sud qui, telle Montpellier, se développent principalement autour d'activités tertiaires. Ces transformations s'accompagnent d'une marginalisation de la part relative du secteur viticole dans l'économie du Languedoc-Roussillon, mais aussi d'un déclin de son poids absolu, avec une diminution de la superficie du vignoble et du nombre des viticulteurs.

2.1.1 - Nouveaux habitants, nouveaux capitaux, nouvelle main-d'œuvre

La région Languedoc-Roussillon se singularise par une forte fréquentation touristique, un développement sans précédent de la bande littorale et du nombre des résidences secondaires²³. Cette attractivité se double d'un phénomène massif dans l'Europe contemporaine : celui de la périurbanisation, qui exerce une forte pression sur les terres agricoles. Le renouvellement de la population des villages viticoles n'est pas caractérisé seulement par l'augmentation de la part des « néoruraux²⁴ » et des actifs engagés dans le secteur tertiaire. Il se manifeste aussi par une « internationalisation » de la société locale, qui trouve une traduction dans le domaine proprement viticole. J. Rambier, agent immobilier spécialisé dans la vente de domaines viticoles à Montpellier précise : « Depuis une dizaine d'années, je dirais que 60% de ma clientèle est étrangère, j'ai beaucoup d'Anglais, d'Allemands, de Suisses, de Hollandais et depuis peu des Scandinaves ». **Il y a en Europe un véritable enthousiasme pour la « culture du vin », qui suscite des vocations principalement chez les ressortissants d'Etats d'Europe du Nord.** L'archétype des dizaines de « néo-vignerons » rencontrés au cours de notre enquête peut être dépeint de la façon suivante : il s'agit généralement d'un citadin quadragénaire n'ayant aucune expérience de l'agriculture, doté d'un capital économique et culturel important, qui décide de rompre avec son style de vie initial pour mener à bien un projet personnel, voire passionnel, autour du vin.

²³ C'est la deuxième région française pour la part des résidences secondaires dans le parc logement.

²⁴ Personnes d'origine urbaine qui choisissent de s'installer à la campagne pour y créer une activité (ou qui continuent d'exercer leur activité professionnelle dans l'espace urbain voisin.)

Il est ici nécessaire de distinguer l'implantation de ces néo-vignerons avec l'arrivée d'autres acteurs, animés par une rationalité économique, et davantage guidés par des logiques de rentabilité financière, voire d'optimisation fiscale²⁵. C'est le cas notamment d'un certain nombre d'investisseurs issus du monde de l'agro-alimentaire français²⁶ qui réinjectent les bénéfices tirés de leur activité agricole dans une région où les prix du foncier n'ont pas atteint les sommets d'autres régions viticoles. Un second phénomène important est celui des investissements effectués par de grands groupes internationaux, fonds d'investissements ou fonds de pensions. « L'affaire Mondavi » a été particulièrement médiatisée comme symbole de la résistance française à ce second type de phénomène, consubstantiel à la mondialisation. Le célèbre géant californien²⁷ du vin souhaitait s'implanter dans le village d'Aniane (Hérault) pour y créer un immense domaine viticole. Face à l'opposition farouche des habitants, le groupe a dû renoncer à son projet. Aymé Guibert, l'un des protagonistes du film documentaire relatant cet épisode (Mondovino), ne s'y méprend pas²⁸ : « *L'histoire Mondavi est un accident et il y a un processus moins médiatique et plus sournois qui se met en place.* » La SAFER²⁹, favorise en effet l'installation de ces grands investisseurs, ayant même créé à cette fin, en Languedoc-Roussillon, un « service des grands domaines ».

Comme nous l'avons montré, le recours à la main-d'œuvre étrangère n'est pas nouveau dans le vignoble languedocien. Le remplacement progressif des ouvriers espagnols, italiens et portugais par des salariés maghrébins marque pourtant une rupture avec les logiques d'intégration par le travail de la terre qui prévalaient auparavant. Ces ouvriers, essentiellement des hommes, n'accèdent pas à la propriété et n'intègrent pas le système des caves coopératives. Arrivés en France dans le cadre de contrats délivrés par l'OMI³⁰, ceux d'entre eux qui décident de ne pas rentrer au pays s'installent plutôt dans les banlieues des grandes villes. Depuis l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, cette main-d'œuvre nord-africaine est sérieusement concurrencée par

²⁵ « Le vignoble et la fiscalité », *Le Monde*, 2 mai 2004

²⁶ Les exemples sont nombreux : on peut citer tel industriel laitier de Normandie ayant acheté un domaine viticole dans les Corbières, un vigneron du Champenois installé dans la région de Limoux, un négociant bourguignon dans la région de Béziers.

²⁷ Il est notamment le producteur du célèbre vin californien « Opus One ».

²⁸ Entretien réalisé en octobre 2006.

²⁹ Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, les SAFER ont notamment pour mission d'organiser l'attribution et la transmission des terres agricoles.

³⁰ Office des Migrations Internationales. Il s'agit de l'établissement public chargé d'encadrer la venue de la main d'œuvre étrangère en France.

les saisonniers polonais, devenus majoritaires³¹ en Languedoc-Roussillon. Ces travailleurs viennent au moment des vendanges et de la taille, organisant de mieux en mieux leur départ d'Europe de l'Est vers l'Italie, l'Espagne et la France (De Tinguy, 2002). À partir du mois de juin, une multitude de minibus en provenance de Pologne ou de Roumanie convergent ainsi vers les régions agricoles du sud de l'Europe. Ces travailleurs arrivent généralement en France par la voie légale, dans le cadre d'accords bilatéraux³² : «*Les contrats OMI pour la Pologne ont augmenté de 82% en trois ans*» souligne en 2005 Stéphane Darmas, responsable du bureau de l'OMI à Varsovie. Le recrutement passe généralement par l'entremise de leaders locaux qui prennent la tête des groupes de travailleurs en partance. Il est fréquent de voir de véritables réseaux se constituer. Ces leaders parlent généralement un peu le français, ce qui facilite les contacts avec les employeurs. Certains, comme Krzysztof, s'imposent comme chefs et prennent une commission sur les contrats de travail, en tirant un certain bénéfice social dans leur localité d'origine. Krzysztof explique : «*Nous sommes 89 personnes de notre village à partir. C'est moi qui recrute, je prends des gens de ma famille, de mon voisinage et c'est moi qui suis responsable de la qualité de leur travail*». Un nouveau marché de la main-d'œuvre se développe ainsi, avec de nouveaux circuits et de nouveaux acteurs qui introduisent des pratiques clientélistes dans leurs régions d'origine.

2.1.2 - Nouvelles logiques : privatisation, individualisation, entrepreneuriat

L'essor de l'urbanisation, et du phénomène concomitant de périurbanisation, touche directement les villages et les vignobles situés à proximité des centres urbains (Touzard, 2004). Les conflits d'usage du sol sont nombreux entre viticulteurs et néo-ruraux, lesquels aspirent à une vie calme à la campagne sans bruits de machines ou autres « nuisances » attachées à l'activité agricole et s'insurgent parfois contre des coutumes locales telles que la chasse. Nous avons montré comment la production viticole languedocienne correspondait aussi à une expérience villageoise collective reflétée dans une certaine organisation de l'habitat et de l'espace travaillé. Or ces deux groupes de population ne partagent

pas forcément les mêmes conceptions de l'utilisation de la nature. Les changements sociologiques s'accompagnent donc d'une transformation de la pratique sociale de l'espace, caractérisée notamment par un processus de **privatisation**. Dès les années 1970, Maffre-Baugé relève l'apparition «des barbelés, murs pour défendre la propriété privée» dans les villages viticoles du Vaucluse (Maffre-Baugé, 1975, p.206). Jean R., Président d'une cave coopérative et responsable syndical dans les Pyrénées-Orientales, tempête : «*Ce con de Parisien qui vient de s'installer à côté de chez moi est arrivé en terrain conquis et il a clôturé toute sa propriété sans rien demander à personne. Ici ça ne se fait pas, on ne peut plus chasser, on ne peut plus passer pour aller se promener ou aller aux champignons et ça, c'est inadmissible !*» Le

LES CHANGEMENTS
SOCIOLOGIQUES
DES CAMPAGNES
EUROPÉENNES
S'ACCOMPAGNENT
D'UNE
TRANSFORMATION DE
LA PRATIQUE SOCIALE
DE L'ESPACE, ET
NOTAMMENT D'UN
PROCESSUS DE
PRIVATISATION.

phénomène dépasse largement le cadre de la région. Un anthropologue américain (Wyllie, 1980) a étudié cette question à propos d'un village pastoral du Lubéron dans lequel la gestion collective des espaces (pâturages, chemins) et la transhumance des troupeaux sont mises à mal par le développement de résidences secondaires et de territoires clos par des murs, des barrières et des haies. Laurence Wyllie a montré comment les rapports sociaux et politiques s'en sont trouvés profondément bouleversés. De même, dans le Languedoc viticole, l'arrivée des «étrangers» se confond non seulement avec une augmentation des prix du foncier, mais aussi avec une transformation sociale du rapport à l'espace. A leur arrivée, nombre de néo-vignerons, recherchent des « domaines », avec des vignes entourant une maison de maître, rares dans la région. Peter et Susan S., anciens comptables à Londres, se souviennent : «*Lorsque nous sommes arrivés, on a trouvé des vignes sans maison. Nous étions étonnés car nous cherchions plutôt un domaine avec ses vignes, mais ici il y en a peu, alors nous avons trouvé une maison dans un village et acheté une cave dans un autre*». Le développement des conflits au sein des villages illustre ainsi **l'érosion d'une représentation unitaire de l'espace rural**.

Le secteur viticole s'est donc renouvelé dans sa composition démographique et sociologique en même temps que se mettait en place un marché commun à l'échelle européenne – marché caractérisé par une intense mobilité des personnes, des marchandises et des capitaux – et que diminuaient considérablement les marges de manœuvre de l'Etat français en matière viticole. L'implantation des néo-vignerons vient ainsi matérialiser l'effritement du secteur coopératif et exacerber

³¹ Les travailleurs saisonniers polonais étaient 8500 en 2005 contre 7500 pour les Marocains

³² Le contrat entre la France et la Pologne a été signé le 20 mai 1992.

les tensions accompagnant le recul d'un modèle productif largement dépendant du soutien de l'Etat : « *Je ne me rendais pas compte qu'en achetant ce domaine, je rachetais aussi le poids de l'histoire sociale* », explique Robert C., installé dans l'Hérault après des études à Oxford et à la *London School of Economics*, puis un stage dans la Nappa Valley et en Bourgogne. Les nouveaux venus, qui ne sont pas pris dans les mailles du « système local », préfèrent s'installer en caves particulières – structures qui correspondent mieux à leur volonté de s'occuper intégralement de la fabrication de « leur » vin, et qui leur semblent aussi mieux adaptées à la nouvelle physionomie du marché. Blandine J., ancienne administratrice de l'Assemblée nationale et son mari Pierre, architecte suisse, racontent : « *L'ancien propriétaire était communiste, il était à la cave coopérative du village. Nous avons acheté en bétonnant le dossier pour que l'on puisse sortir immédiatement nos vignes de la cave coopérative* ». Cette érosion d'un équilibre local traditionnellement favorable aux caves coopératives a des **incidences sur la formulation des identités territoriales**. La production d'un vin commun impliquait en effet un sentiment d'appartenance à l'intérieur du village et une forme de distinction à l'égard des caves coopératives des villages voisins. Un coopérateur nostalgique précise : « *Avant on faisait du vin pour la fierté collective, maintenant tout un chacun veut se distinguer en faisant le vin de son côté, c'est la compétition individuelle* ». Si la coopération représente encore plus de 70% des volumes de la production locale, le nombre de caves coopératives diminue d'année en année³³. La coopérative de village, naguère haut lieu de la vie sociale, n'existe pratiquement plus. Le principe d'identification territoriale a ainsi évolué, l'« **esprit de clocher** » cédant le pas aux impératifs de la compétitivité. Des fusions entre coopératives sont réalisées, lors desquelles les caves en difficulté sont absorbées par des caves plus compétitives. Denis Verdier, Président de la cave coopérative de Générac (Gard) explique : « *Il a fallu une diplomatie de Sioux pour faire la fusion. Nous l'avons fait dans les années 1980 entre six caves. Générac était la plus grosse et finalement nous avons absorbé les autres. C'est une véritable révolution culturelle lorsqu'il faut mettre en commun des éléments confidentiels avec la cave du village voisin contre lequel on est en rivalité depuis des décennies au rugby. Il a fallu sortir de l'esprit de clocher* ». Dans cette dynamique, les formes traditionnelles d'identification et d'antagonisme, telle que l'opposition entre catholiques et protestants dans de nombreux villages gardois, se trouvent considérablement

³³ Il est passé de 536 unités dans les années 1980 à 345 en 2005.

altérées : « *Finalement, avant, il y avait un accord tacite dans le village, les protestants choisissaient le président de la cave, les catholiques choisissaient le maire. Aujourd'hui le clivage existe beaucoup plus entre nouveaux arrivants et anciens. Les nouveaux viennent exacerber le contentieux avec les caves particulières* », poursuit-il. Ce développement des caves particulières témoigne d'un essor plus général des valeurs individualistes.

La démarche des nouveaux arrivants correspond à des logiques individuelles et entrepreneuriales, caractérisées par un **rapport au risque** et une **conception de la responsabilité individuelle** étrangers au système coopératif. Pour ces néo-vignerons, l'installation est un « pari » car, même s'ils possèdent souvent un capital de départ important, l'investissement consenti est lourd et très risqué. L'achat d'une propriété viticole correspond souvent au choix d'un changement radical de style de vie, à une « aventure » individuelle ou de couple fondée sur un engagement émotionnel très fort. Peter et Susan S. racontent : « *Un samedi soir, nous étions dans notre appartement à Londres, après avoir couché les enfants nous avons bu quelques verres de vin. Nous étions lassés de la vie de fou que nous menions, nous n'avions pas le temps de nous voir, de voir les enfants et l'on trouvait peu de sens à ce que nous faisons professionnellement (...)* Après avoir bu plusieurs verres, nous avons décidé de tout plaquer et de nous lancer dans une aventure qui allait nous faire vibrer : faire du vin ». « Faire du vin » : l'image est associée, dans l'esprit de ces nouveaux venus, à l'idée de la **confection d'un produit très personnalisé, correspondant aux goûts et à l'individualité de son producteur**. Leur rapport au vin procède généralement d'une vision très idéalisée, voire mythifiée, du métier de vigneron, qui ne correspond pas forcément à la conception locale. Le vin devient ainsi le véhicule d'un « projet de vie ». Peter S. souligne : « *J'avoue que j'ai été travaillé par l'image du pionnier. Cette image est très forte en Angleterre. Dans le vin, c'est celui qui part en Australie et qui réussit* ». L'engagement des nouveaux venus induit en outre un rapport différent à la terre, qui n'est plus envisagée comme le lieu d'un enracinement ancestral, mais comme le support d'un projet temporaire et révisable. Peter dit : « *Paradoxalement, on a créé notre projet mais on va aussi le détruire car on ne veut pas imposer à nos enfants de reprendre l'exploitation, c'est aussi cela qui change actuellement. Ici, il y a de très forts enjeux pour reprendre une histoire*

LA TERRE N'EST PLUS LE LIEU D'UN ENRACINEMENT ANCESTRAL, MAIS LE SUPPORT D'UN PROJET INDIVIDUEL, TEMPORAIRE ET RÉVISABLE.

familiale avec toutes les douleurs que ça représente. Nous sommes dans une dynamique différente, nos enfants feront probablement quelque chose de totalement différent et nous, il se peut que l'on plaque tout un jour». Julie S., installée dans la région du Pic Saint Loup après des études à Oxford et divers emplois dans la finance, explique : *«je dirais que la différence, c'est que nous sommes ici parce que nous l'avons choisi et les autres sont là depuis des générations.»* On observe ainsi la montée de formes temporaires d'enracinement, l'objectif de transmission de la terre, vieille obsession du monde rural, ne constituant plus une logique sociale déterminante.

Enfin, la libéralisation de l'accès au foncier et de la circulation des capitaux au sein du marché commun trouve une traduction locale dans un phénomène qu'il convient de distinguer de l'arrivée des néo-vignerons et qui concerne les «grands investisseurs» évoqués précédemment. Se constituent en effet de grands domaines viticoles dont les propriétaires ne résident pas dans la région. Sur l'un de ces grands domaines, racheté récemment par plusieurs investisseurs bordelais, c'est ainsi un régisseur portugais qui gère l'exploitation, s'appuyant pour l'entretien des vignes sur deux ouvriers espagnols permanents. Propriétaire absent, ouvriers qualifiés espagnols et portugais, main-d'œuvre saisonnière polonaise sont autant de caractéristiques courantes de ces grandes propriétés sans propriétaires à demeure. Le modèle qui est en train de se mettre en place n'est pas sans rappeler celui qui existait déjà à la fin du XIX^e siècle dans la région : les propriétaires, que l'on appelait les « Mossu » (Pech, 1975) vivaient à Narbonne, Béziers ou Montpellier et ne visitaient que rarement leurs vignes. De nos jours, ces propriétaires habitent Bordeaux, Paris ou Londres, ne faisant que passer de temps à autre sur leurs terres du Languedoc. Cette «dépersonnalisation» de l'activité viticole a des implications bien plus radicales sur les rapports sociaux que l'implantation des néo-vignerons. La terre, recherchée pour sa qualité d'investissement financier, est appréhendée comme un bien complètement dissocié de son environnement social. De nombreuses rumeurs circulent sur ces grands propriétaires, que l'on ne connaît pas, sur «cette personne qui n'aide pas la kermesse de l'école ou le club de rugby». L'arrivée de ces investisseurs, qui n'ont que faire de la kermesse et du voisinage, annonce en quelque sorte la fin de la « culture du patronage » qui caractérisait la région. Mis en parallèle avec les conditions de séjour des Polonais – travailleurs dont on a expliqué qu'ils ne s'implantent pas (pour l'instant ?) dans le tissu social

local, parlent peu français et vivent en marge des villages - ce phénomène semble indiquer que le secteur viticole languedocien est touché, au moins partiellement, par ce que l'on pourrait qualifier en paraphrasant Polanyi de «**désencastrement**» (Polanyi, 1944) : l'activité économique viticole ne s'enclasse plus de la même manière dans les dimensions sociales, culturelles et politiques de la vie locale.

2.1.3 - Redistribution des cartes du pouvoir

La viticulture n'étant plus le levier économique principal de la région et l'Etat français ayant perdu une bonne partie de ses prérogatives en matière viticole, l'influence politique et sociale des viticulteurs languedociens a considérablement diminué. Les grandes manifestations visant à établir un rapport de force avec le gouvernement ne sont plus d'une grande efficacité. Nous avons montré dans une première partie comment, pendant une bonne partie du XX^e siècle, la relation entre la République et le Midi rouge est passée par la médiation d'acteurs bien identifiés faisant le lien entre la population viticole et les représentants de l'Etat. Le rôle des institutions européennes, avec la mise en place de l'OCM vin en 1962, et l'essor plus récent d'un pouvoir régional remettent en cause ces figures : *« Il est fini le temps où l'on montait sur un tonneau pour haranguer la foule d'un grand slogan contre l'Etat ou le gouvernement. L'économie a changé et maintenant même si je suis un 'élu du vin', comme on dit, les choses sont beaucoup plus complexes pour nous, nous sommes dans un monde où l'Etat n'est plus l'acteur principal »*, déclare Jacques Bascou, député de l'Aude. De plus, l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981 a fait perdre de son sens au rôle traditionnel d'opposant du député méridional. L'intégration par le Parti Socialiste de nouvelles problématiques, au-delà de la traditionnelle défense des « petits », a quant à elle contribué à brouiller encore un peu plus les repères idéologiques des électeurs languedociens. Les réponses formulées par la gauche à certaines évolutions sociétales sont mal acceptées : au moment de la discussion sur la loi Evin³⁴, certains députés du vin ont ainsi été amenés à défendre les intérêts de la viticulture contre l'avis de leur propre parti.

Ces évolutions touchent également les fameux « guerriers du vin » – qui s'adaptent difficilement aux recompositions induites par l'intégration européenne.

³⁴ La loi Evin concerne la santé publique. Elle traduit notamment la volonté des pouvoirs publics de lutter contre l'alcoolisme en interdisant toute publicité ou promotion de la consommation d'alcool.

Ces leaders syndicaux ont mis du temps à prendre la mesure de l'importance de l'échelon européen. En témoigne la façon dont le pouvoir a été redistribué entre les jeunes syndicalistes (les « fils ») au moment du retrait de l'une des grandes figures du syndicalisme local, Antoine Verdale. Denis Verdier confie : *« Il a fallu se départager pour la succession de Verdale. Il fallait que ça tourne, donc on m'a pris comme responsable national car j'étais gardois et que Verdale était audois. Huillet apparaissait comme trop grande gueule donc il est resté comme responsable régional et local, Castany trop jeune, on lui a laissé l'Europe... »*. La nécessité, au niveau européen, de tenir compte des intérêts de multiples acteurs induit une profonde transformation des modalités, mais aussi des « registres », de la représentation politique. Comme l'a bien montré l'anthropologue Jack Goody, les changements dans les moyens de communication sont liés de façon directe et indirecte à des changements dans les modes d'interaction humaine (Goody, 1994). Et il s'avère aujourd'hui que le **développement de ces moyens de communication minimise l'importance des rapports fondés sur l'interconnaissance et les talents rhétoriques des chefs**. De surcroît, la légitimité des représentants syndicaux se trouve de plus en plus contestée, à la fois par la base et par les institutions (nationales et européennes). Le gouvernement français a ainsi récemment évincé des organismes nationaux plusieurs représentants languedociens. Les hommes des syndicats de coopérateurs ont par exemple perdu leur mainmise sur l'ONIVINS³⁵, devenu en 2005 VINIFLOR³⁶, organisme qui gère concurremment le vin, mais aussi l'horticulture et les fruits et légumes. Cette évolution traduit le recul du syndicalisme corporatiste de filière. Certes, c'est encore un languedocien qui a été placé à la tête du nouvel office, mais il est loin de jouir de la même assise locale que ses prédécesseurs. Plusieurs nouveaux « collectifs³⁷ » ont en outre émergé dans le paysage syndical local, qui sont considérés comme des interlocuteurs crédibles par les pouvoirs publics, sans que leur représentativité soit réellement attestée. Souvent animés par des viticulteurs-coopérateurs soucieux des critères environnementaux (« agriculture raisonnée », agriculture biologique, etc.), certains de ces collectifs rejettent la volonté des syndicats majoritaires de maintenir, voire de renforcer, l'orientation industrielle de la production languedocienne afin de mieux répondre à la mondialisation du marché ; ils y opposent le modèle de la petite exploitation, qui garantit

³⁵ L'ONIVINS, est l'office national des vins, cet organisme consiste à réunir les pouvoirs publics et les représentants de la filière viticole pour réguler et définir des politiques nationales.

³⁶ Par décret du décembre 2005 l'ONIVINS et l'ONIFLOR (Office des fruits et légumes et de l'horticulture) ont fusionné dans un même office, baptisé VINIFLOR.

³⁷ Voir notamment le site internet du collectif Paysans toujours : <http://www.paysans.toujours.fr>

selon eux l'accès de tous à la propriété et les liens entre le produit, son territoire, et l'histoire sociale qui s'y rattache. On assiste donc bien à une recomposition du clivage traditionnel entre caves particulières et caves coopératives. Parallèlement, la « base des viticulteurs » reproche à ses représentants de les avoir conduits dans une impasse et d'être incapables de contester efficacement les politiques nationales et européennes.

Le pouvoir local reste plutôt ancré dans la partie « ancienne » de la population alors même que celle-ci est en net recul. Les élus locaux ont tendance à négliger les relations avec les nouveaux venus, ce qui traduit toute la difficulté de construire de nouveaux rapports sociaux et de nouveaux modes de représentation politique qui soient davantage en adéquation avec la nouvelle composition de la société locale. Les néo-vignerons ont en effet tendance à s'émanciper du « système politique local », dont les ramifications s'étendent à la plupart des organismes liés au secteur agricole : *« Je me suis aperçu qu'il y avait une quantité d'organismes, MSA, Crédit Agricole, syndicats de crus. Toutes ces organisations se tiennent les unes les autres, ce sont des prés carrés de pouvoir et nous, nous sommes à l'extérieur de tout cela, et nous comprenons difficilement les liens qui existent entre les protagonistes »*, décrit Frédéric J., ancien musicien d'origine suisse. Quant à Robert C., en procès avec la Mutuelle Sociale Agricole, il explique : *« la MSA, le Crédit Agricole, et les autres, je me suis aperçu que c'est une véritable mafia. C'est un système de pouvoir très organisé avec à sa tête les mêmes personnes qui multiplient les casquettes et sont en haut d'une pyramide qui crée des dépendances multiples »*. Les néo-vignerons ne pouvant s'inscrire dans les mêmes structures que les coopérateurs, la montée en puissance des caves particulières s'illustre aussi par un nouveau rapport de force au sein des syndicats de cru - traditionnellement dominés par les caves coopératives. Dans certains territoires, ces conflits ont une traduction institutionnelle. Dans les Corbières, Claude Vialade, fille d'un leader historique du monde coopératif, mais en rupture avec ce milieu, a ainsi décidé, au début des années 1990, de créer autour des caves particulières un nouveau syndicat baptisé « AOC Corbières Haute expression ». Elle explique son choix, destiné à contrecarrer le pouvoir du syndicat de cru en place : *« Il y a un fonctionnement, une culture de la structure, avec une hiérarchie dans laquelle il n'y a plus de vignerons (...) Nous sommes une société à strates. La création du syndicat était la volonté d'aller vers autre chose que simplement la défense d'un*

fief, un territoire sur lequel on lève des cotisations, on définit un cahier des charges de production, on contrôle des hommes ». Ainsi, l'éclatement syndical et la crise des syndicats traditionnels peuvent bien être interprétés comme le signe des difficultés qu'ont les représentants politiques à s'adapter, d'une part aux changements d'échelle liés à l'europanisation et la mondialisation du marché viticole, et d'autre part aux transformations sociologiques de la société locale.

2.2 - Mutations du rapport au territoire local

Les dernières décennies correspondent, dans les pays d'Europe de l'Ouest, au passage d'une « économie de l'offre » (production standardisée, politique de prix fixes, gestion des stocks) à une « économie de la demande », centrée sur le consommateur. Cette mutation affecte très directement les producteurs languedociens. Les élus et représentants syndicaux n'ayant plus le pouvoir d'assurer les débouchés de la production régionale sur le marché national, il est important de comprendre les nouvelles modalités de l'insertion du vin languedocien dans un marché devenu global – ce que nous ferons à travers une analyse de quelques phénomènes observés sur notre terrain d'étude.

2.2.1 - Loi du marché et nouvelles modalités de la médiation

Un nombre croissant de viticulteurs languedociens, au premier chef desquels ceux qui sont installés en caves particulières et la majorité des néo-vignerons – construisent leur stratégie de commercialisation sur leur capacité à assurer eux-mêmes la promotion de leur produit bien au-delà de l'environnement local ou national. Robert C. explique : « *Je suis en désaccord avec les coopérateurs, le climat est tendu mais je préfère ne rien dire. De toute façon je vends 80% de mon vin à l'étranger : avant d'acheter mes vignes, je savais où j'allais pouvoir le vendre* ». Arrivés avec une conception « entrepreneuriale » du métier de vigneron différente de la logique d'« exploitation » qui prévaut localement, les néo-vignerons s'efforcent de mettre au point des techniques de vinification correspondant à ce qu'ils connaissent des attentes des nouveaux consommateurs. Ils entretiennent d'ailleurs souvent des liens directs avec leurs clients, ce qui

les dispense en partie de s'inscrire dans des rapports de dépendance à l'égard de leur voisinage géographique. C'est ainsi que Nick B., ancien anthropologue licencié sous Thatcher, a sollicité une cinquantaine d'amis qu'il a rémunérés en vin pendant six ans pour mener à bien son installation dans les Corbières³⁸ : « *C'est un petit club d'amis écossais et anglais qui nous a permis de réaliser notre projet* ». Julie S., installée sur son lieu de vacances dans l'Hérault pour lancer un site internet de commercialisation de vin du Languedoc, explique : « *Au départ nous nous sommes appuyés sur mon réseau personnel et professionnel pour vendre le vin en Europe. Ce qui est important c'est de créer un lien direct entre un Anglais assis dans son fauteuil à Londres et un viticulteur passionné par son vin. Nous vendons du rêve. Dans ce domaine, on a plus de mal avec les caves coopératives qui font souvent un vin impersonnel ou qui se désintéressent de la relation avec le client.* » Ces néo-vignerons venus de toute l'Europe assurent donc le succès de leur activité en établissant des liens « virtuellement directs » avec une clientèle éloignée, que les nouveaux moyens de communication permettent d'« entretenir ». Conformément aux tendances actuelles du marketing, ils ne se contentent pas de miser sur les qualités matérielles du produit, mais mettent aussi en avant sa part imaginaire ou « rêvée ». Le cas d'Aymé Guibert est lui aussi emblématique. Représenté dans le film Mondovino comme un viticulteur traditionnel, profondément ancré dans son terroir, il est en fait un ancien industriel du cuir de la région de Millau (Aveyron). Ayant fait faillite dans les années 1970, il décide de se reconvertir dans le vin en créant un vignoble à Aniane. Il s'appuie alors sur l'une de ses connaissances aveyronnaises, un professeur de Géographie de l'Université de Bordeaux pour étudier la qualité des sols (qui « *sont jugés excellents pour faire un grand vin* ») et s'assure également les services du grand œnologue bordelais Emile Penault qui lui conseille de planter du Cabernet Sauvignon, cépage étranger au Languedoc qui a fait la renommée des grands vins de Bordeaux. Il utilise ensuite son réseau professionnel du secteur du cuir pour commercialiser son produit dans le monde. C'est à Londres que son vin rencontre ses premiers succès : « *Nous avons commencé comme cela, Londres, puis New York. Un jour le principal acheteur de la société Nicolas découvre mon vin dans une boutique new yorkaise, il goûte, vient me voir. Il a fallu passer par le monde anglo-saxon pour être reconnu en France !* » .

³⁸ *Domaine des pensées sauvages*, nom qu'il a donné en hommage à Claude Lévi Strauss.

De tels phénomènes sont très importants. On comprend ainsi que ces nouveaux entrepreneurs, presque toujours issus du secteur tertiaire, recourent le plus souvent à des savoir-faire exogènes et construisent leur propre niche sur le marché du vin en s'appuyant sur leurs réseaux socio-professionnels précédents. Les compétences acquises au cours de leur première vie professionnelle les rendent mieux à même de mettre au point des stratégies de communication et de marketing – alors que pour les viticulteurs languedociens, **ce n'est que graduellement que « le consommateur » est venu prendre la place de l'Etat**. Les stratégies mises en œuvre pour chacune de ces « cibles » ne sont évidemment pas les mêmes (la manifestation n'a jamais été un argument de vente très efficace auprès des consommateurs...) L'essor commercial du vin des néo-vignerons se réalise souvent dans un premier temps à l'extérieur du marché français. Le recours à des pratiques œnologiques nouvelles traduit leur souci de produire un vin de qualité, dans une région longtemps attachée à la production de vin courant pour une clientèle populaire. Ce « tournant qualité » est en fait amorcé depuis le milieu des années 1970, sous la houlette des autorités européennes et nationales désireuses d'endiguer la surproduction sur le marché viticole. Le syndicat de cru en est un instrument : il réunit des producteurs sur un territoire déterminé autour d'un cahier des charges qu'ils se doivent de respecter afin de pouvoir utiliser le label du syndicat (il peut en outre obtenir une AOC³⁹). Dès 1976, une initiative privée aboutit à la création du « syndicat des coteaux du Languedoc », qui se voit octroyer une AOC en 1987 : « *L'objectif est double, il s'agit de créer une alternative au discours dominant sur le vin de table et de trouver des relais d'opinion locaux susceptibles de porter le message sur le territoire* » (Genieys, 1998, p.15). La crise syndicale dans les Corbières, décrite plus haut, est également révélatrice de la remise en cause de l'appropriation du pouvoir par les coopérateurs, tenants d'une vision productiviste du vin, dans les syndicats de crus – structures qui ont plutôt vocation à produire des vins fins. Si certaines caves coopératives se sont elles aussi engagées avec succès dans cette voie de la qualité (il n'est pas rare aujourd'hui de trouver les vins de coopératives languedociennes sur les rayonnages des magasins de vin outre-Atlantique), cela reste cependant principalement le fait des vigneron installés en cave particulière.

³⁹ L'Appellation d'Origine Contrôlée est née de la réorganisation du vignoble français en 1935, avec le décret-loi organisant la production des vins de qualité. C'est une mention qui identifie un produit tirant son authenticité et sa typicité de son origine géographique. A chaque AOC correspond une aire délimitée d'où proviennent les raisins et donc les vins ainsi labellisés. L'AOC est accordée par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) après avis d'une commission d'enquête consécutive à une demande d'un groupement de producteurs organisés en syndicat de défense de l'appellation.

La force de ces nouveaux entrepreneurs repose donc sur leur capacité à produire un vin de qualité et à lui trouver des débouchés sans passer par l'entremise de l'élu local ou de la cave coopérative. Ainsi, la définition du goût de leur vin et leur stratégie commerciale reposent sur la construction d'une notoriété qui s'établit bien loin du lieu de production. Ajoutons que le désenclavement de l'espace rural par les transports a également considérablement contribué à modifier le rapport au « local » et les formes de sociabilité. Blandine J. souligne : « *On forme un petit groupe de gens qui finalement sont venus tardivement à la viticulture. Certains sont des fils de vigneron, mais ils sont partis étudier ailleurs et essaient avec nous de changer les choses (...)* J'avoue aussi que nous sommes souvent absents. Je vais souvent à Nîmes prendre le TGV ou l'avion pour aller voir ma famille à Paris. » Le développement récent des compagnies *low-cost*⁴⁰ a favorisé encore davantage la mobilité des ressortissants européens implantés dans la région, qui fréquentent souvent la ville à proximité et restent en relation étroite avec leur pays d'origine. De nouveaux « territoires circulatoires » (Tarrus, 2004) sont ainsi apparus, par l'air et par la terre, avec le TGV ou les bus de la transhumance saisonnière des Polonais.

2.2.2 - Image du terroir et inversion de la tradition

Une autre ressource importante des nouveaux entrepreneurs du vin consiste dans la construction d'une image de leur vin comme produit « authentique », reflet de sa terre d'origine. Ils participent ainsi d'une conception française, mais aussi européenne, selon laquelle les caractéristiques d'un produit agricole sont étroitement liées aux qualités du sol sur lequel il a été produit, mais aussi aux savoir-faire qui, depuis plusieurs générations, ont présidé à son élaboration (ce que l'on nomme en français le « terroir ».) Notons que **ces néo-vignerons jouent la carte du « localisme » alors même qu'ils sont très largement affranchis de leur environnement social local**. Paradoxalement, on constate dans le cas du Languedoc une inversion du principe de la tradition. Les nouveaux arrivants se veulent les défenseurs d'une tradition culturelle française qui mythifie le vin mais qui ne correspond pas à l'histoire viticole locale. Jérôme, installé en cave particulière, dit des viticulteurs du cru : « *Eux ils ne sont que des éleveurs de raisin, on ne fait pas le même métier* ». Frédéric J., qui a hésité entre l'Espagne et le Languedoc-

⁴⁰ Cela concerne essentiellement les aéroports de Carcassonne, Montpellier, Nîmes mais aussi Gironne, en Espagne, qui est l'un des nœuds aériens de la compagnie irlandaise Ryan Air.

LES EUROPÉENS SONT ATTACHÉS À L'IDÉE QUE LES CARACTÉRISTIQUES D'UN BIEN ALIMENTAIRE SONT ÉTROITEMENT LIÉES AUX QUALITÉS DU SOL SUR LEQUEL IL EST PRODUIT, MAIS AUSSI AUX SAVOIR-FAIRE QUI, DEPUIS PLUSIEURS GÉNÉRATIONS, ONT PRÉSIDÉ À SON ÉLABORATION.

Roussillon, pour finalement choisir cette dernière région, se rappelle : « *J'ai racheté à une famille locale qui méprisait la terre, qui avait honte de ses origines terriennes. Ils ne s'intéressaient pas au vin et vivaient à Toulouse* ». Il s'étonne, et regrette l'absence au niveau local d'une culture traditionnelle, telle qu'il se la représentait à son départ de Genève : « *Ici il n'y a pas de culture de terroir, on manque de bibliothèques vivantes, de vieux pour nous transmettre un savoir-faire* ». Les néo-vignerons ont également tendance à s'approprier des espaces délaissés par la majorité de la population locale. Ils choisissent généralement des vignobles situés sur des massifs et des coteaux, réputés pour leurs qualités pédologiques et plus propices à la production de « vin fin » alors qu'au niveau local, on néglige les

vignes escarpées, difficiles à travailler, au profit de la plaine (surnommée péjorativement « la chaudière »), produisant de plus hauts rendements. Nick B. explique : « *Les gens exploitent les plaines et ont abandonné les massifs, les coteaux qui sont pourtant des terroirs fantastiques. On assiste à une sorte de déshumanisation de l'espace, qui se reflète dans la perte de la mémoire des noms des lieux dits. Seuls quelques chasseurs connaissent ces noms de la tradition orale* ». L'épisode Mondavi est lui aussi révélateur de cette complexité des voies de la tradition : les viticulteurs d'Aniane étaient en fait plutôt favorables au projet de l'investisseur américain, pensant qu'il allait donner un nouveau souffle à la commune. C'est la mobilisation des néo-ruraux derrière Aymé Guibert, le médiatique néo-vigneron, qui a finalement eu raison de ce gigantesque projet d'implantation. Ces néo-ruraux ont lutté contre le projet Mondavi en faisant valoir qu'il allait modifier le paysage en remplaçant une forêt par un vignoble. Quant aux viticulteurs du cru, leur ressentiment suite à cette affaire est très bien résumé par Philippe Vergnes : « *Nous ne voulons pas être les jardiniers de la France* ».

L'impératif de construction de la notoriété d'un vin, qui est une manière d'assurer sa visibilité, mais aussi sa « traçabilité », et donc son succès commercial sur le marché global, ne concerne pas uniquement les stratégies des petits entrepreneurs à la recherche de débouchés de niche. Les grands investisseurs évoqués précédemment sont dans une certaine mesure soumis à des logiques similaires, même si pour eux, les voies empruntées pour atteindre cette « visibilité » sont sen-

siblement différentes. Un événement révélateur à cet égard a récemment eu lieu en Languedoc-Roussillon : l'achat de propriétés viticoles par deux grandes figures de la scène française du spectacle, Gérard Depardieu et Johnny Hallyday⁴¹. Loin des démarches individuelles à petite échelle des néo-vignerons, certaines de ces implantations correspondent à la logique financière du « grand capital ». Derrière le masque (ou plutôt derrière le nom) de deux stars « franco-françaises », ce sont des sociétés à capitaux internationaux qui rachètent ainsi le vignoble languedocien. Si l'on considère la grande réputation de la France en matière de vin, on peut légitimement interpréter l'utilisation de ces « noms » (d'une notoriété telle qu'ils sont à eux seuls presque devenus des marques) comme une stratégie de marketing très efficace jouant sur l'image de la France. Johnny Hallyday prévoit ainsi de commercialiser, via sa société « Hallyday Wine diffusion », 50 000 bouteilles en association avec un vieux complice, Roger Santa, actionnaire du groupe agroalimentaire Heineken. La presse locale précise d'ailleurs que ce sont « deux œnologues de France boissons, filiale d'Heineken » qui se chargeront de la fabrication. Le projet de la star française est loin de la défense d'une conception dite « traditionnelle » du vin, mais correspond plutôt à la production d'une boisson aux caractéristiques fortement standardisées à destination de la nouvelle demande mondiale. Il faut signaler que ces installations de personnalités au nom bien français n'ont pas suscité le même soulèvement de la population locale que le projet du géant californien, plus immédiatement associé à l'image d'une mondialisation prédatrice.

Chaque modification de la taille du marché a des implications, nous l'avons montré, **sur la formation du « goût du vin »**. Les viticulteurs européens produisent aujourd'hui pour des consommateurs d'Amérique, d'Australie ou du Japon – dont les goûts sont sensiblement différents de ceux des consommateurs européens. Ces nouveaux consommateurs seraient notamment amateurs de vins au goût moins « complexe », à l'arôme plus boisé et fruité. Cette question de l'évolution du « goût » du vin n'est absolument pas nouvelle en Europe, et il ne faudrait pas s'imaginer que le phénomène a commencé avec l'intégration européenne et la construction du marché commun, si souvent stigmatisées par les viticulteurs du Languedoc. L'historien français Fernand Braudel a très bien retracé l'ancienneté de cette « européanisation » du marché du vin : « *A elle seule, l'Europe résume l'es-*

⁴¹ Mais on pourrait citer également Luc Besson à Saint Chinian, Pierre Richard à Gruissan, ou Jérôme Savary dans le Fitou.

sentiel du problème du vin, et c'est à la limite Nord de la vigne, à cette longue articulation de la Loire à la Crimée, qu'il convient de revenir. D'un côté, des paysans producteurs et des consommateurs habitués au vin local, à ses traîtrises comme à ses bienfaits ; de l'autre, de gros clients, buveurs pas toujours expérimentés mais qui ont leurs exigences, préférant d'ordinaire les vins de haut degré : ainsi les Anglais ont fait la réputation des vins de malvoisie, ces vins cuits de Candie et des îles grecques. Ils lanceront plus tard le porto, le malaga, le madère, le jérez, le marsala, vins célèbres, tous forts en alcool. Les Hollandais feront la fortune de toutes les eaux-de-vie à partir du XVII^e siècle. Donc des gosiers, des goûts à part. Le Sud considère d'un air goguenard ces buveurs du Nord qui, à son avis, ne savent pas boire» (Braudel, 1979, p.263). Or, **l'évolution du goût du vin a elle-même des incidences sur la relation entre produit et territoire.** Le droit des appellations d'origine, reconnu par l'Union européenne en tant qu'élément de la propriété intellectuelle, correspond à une délimitation extrêmement stricte de l'aire géographique d'élaboration du produit. En France, c'est l'AOC qui est l'expression de ce lien intime entre le terroir et son produit. Dans leur tentative pour «simplifier», non seulement le goût de leur vin mais aussi la lecture des étiquetages en favorisant l'utilisation d'un cépage unique, certains vigneronns viennent éroder les pratiques traditionnelles d'assemblage qui caractérisent les vins d'AOC français. La réussite du «syndicat des vins de pays d'Oc⁴²» en fournit un exemple. Créé au début des années 1980 selon un concept inspiré de la réussite des vins du Nouveau Monde, la marque «d'Oc» correspond à un territoire beaucoup plus large que celui des AOC, puisque l'ensemble des producteurs de la région Languedoc-Roussillon peuvent prétendre l'obtenir. Jacques Gravegeal, Président de ce «syndicat des vins de pays d'Oc» explique : « Il faut que l'on dégage une image globale à l'export. Il faut arrêter de faire chacun sa campagne de communication. En ayant une marque commune on aura une force de frappe plus importante ». De telles démarches, tout comme celles des «vins de pays» (qui reposent souvent sur la mise en valeur d'un ou deux cépages) sont autant de tentatives pour adapter la production locale à la concurrence des vins du Nouveau Monde et au poids, dans la demande globale, des consommateurs non initiés, qui ont plus de facilité à identifier les vins de marque ou de cépage.

42 www.vindepaysdoc.com

2.2.3 - L'émergence de la Région

Il est intéressant à présent de se pencher sur un autre changement d'échelle important observé sur notre terrain d'étude, celui de l'émergence de la Région – échelle à laquelle se retrouvent un certain nombre des processus décrits précédemment. La « décentralisation », c'est-à-dire le transfert de certaines compétences du pouvoir central vers le niveau régional, opéré dans le cadre français depuis le début des années 80, ainsi que la multiplication des actions européennes requérant la collaboration active des collectivités territoriales, ont sensiblement accru le rôle des régions en matière de développement économique et territorial. Dans les années 1980, le président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc, originaire de la Lozère (département non viticole) n'excellait pas dans la maîtrise du dossier du vin. En revanche, le Président actuel, Georges Frêche, s'est immédiatement emparé de la question viticole, en lançant une initiative singulière visant à changer le nom de la Région en celui de « Septimanie ». Le jour même de son investiture, en 2004, et sur un registre familier à ces élus méridionaux, celui des discours d'opposition au pouvoir parisien, le nouveau Président attaque le nom « Languedoc-Roussillon » comme le fruit d'une identité artificielle choisie par l'Etat français (« *un cadavre que je ne veux pas continuer à traîner* ») – alors que sa proposition de « Septimanie » siérait mieux à la véritable identité régionale. Elle permettrait également de rendre l'action du Conseil régional plus visible auprès d'habitants qui sont, selon lui, un peu perdus dans la multiplication des instances politiques (locale, régionale, nationale et européenne) et ne distinguent plus les compétences de la Région dans l'enchevêtrement des différents espaces politiques.

Mais cette décision correspond aussi à une stratégie de développement économique et commercial qu'il convient d'analyser de plus près. Le Président de la Région justifie en effet sa démarche par le constat suivant : à l'échelle mondiale personne ne connaît la région Languedoc-Roussillon et ne sait la situer ; or les territoires gagnants dans le grand jeu de la compétition mondiale sont ceux qui ont une identité visible et dont le nom s'apparente à une marque, comme « Roquefort » ou « Champagne » ; il faut donc créer une marque au nom évocateur, support de la promotion du territoire et des productions locales. Cette réponse aux bouleversements induits par la mondialisation des marchés est en quelque sorte le pendant régional du phénomène observé à un niveau plus restreint avec la création du « syndicat des vins de pays

d'Oc ». Elle trouve un prolongement dans les débats actuels sur la nécessité de créer un « syndicat régional » de producteurs qui remettrait en cause les délimitations actuellement en vigueur (AOC). L'idée d'un renforcement d'une logique régionale fait plutôt consensus, tout le monde reconnaissant volontiers la nécessité de se fédérer pour survivre au niveau mondial. Georges Frêche décide donc très vite de réunir les principaux acteurs des différentes filières agricoles pour les convaincre de se regrouper derrière une « marque ombrelle » régionale baptisée « Septimanie », dont la popularisation sera assurée à travers le monde par de grandes campagnes de communication que les différents crus locaux n'auraient pas les moyens de financer seuls. Cette proposition séduit jusqu'à un certain point les viticulteurs, qui demandent précisément l'aide des pouvoirs publics pour conquérir des marchés à l'export. Les compétences accrues de la région en matière de développement économique donnent à ces initiatives le potentiel de modifier considérablement les

LA MÉDIATION N'EST PLUS TANT ASSURÉE PAR LES ÉLUS QUE PAR LE TERRITOIRE LUI-MÊME, LEQUEL, TRANSFORMÉ EN « MARQUE », DEVIENT LE SUPPORT DE L'INSERTION DES PRODUITS LOCAUX SUR LE MARCHÉ GLOBAL.

rapports entre les acteurs politiques, mais aussi entre les acteurs économiques. Mais ces débats suscitent également de nombreuses tensions. Dans le secteur viticole, les résistances se font jour parmi les présidents des différentes structures en place, qui sont aussi des territoires politiques, et dont les responsables gèrent des ressources (cotisations), des emplois et des budgets (notamment de communication). George Frêche a finalement dû abandonner, en 2005, son idée de « Septimanie » au profit d'un autre nom « Languedoc-Roussillon/Sud de France », adopté en 2006. Mais l'objectif reste le même : il s'agit de mener, sous la houlette de la région « une politique promotionnelle offensive pour conquérir de nouveaux marchés. »⁴³

L'émergence de la marque « Sud de France » illustre donc la redéfinition du rapport au territoire régional. La médiation n'est plus tant assurée par les élus que par le territoire lui-même, lequel, transformé en « marque », devient le support de l'insertion des produits locaux sur le marché global. Cette évolution est aussi une porte ouverte à des pratiques qui sont pour l'instant interdites dans le cadre de la législation sur les AOC⁴⁴. Précisons enfin que la politique viticole proposée par la Région Languedoc-Roussillon ne s'appuie pas sur une concertation avec les

⁴³ Brochure du salon international de l'agriculture de Paris 2006, dossier de presse de la région Languedoc-Roussillon.

⁴⁴ La création de nouvelles marques ayant une définition territoriale plus large va probablement avoir des conséquences sur les pratiques d'assemblage des vins.

régions limitrophes productrices de vin dans l'Hexagone (PACA et Midi-Pyrénées). Privant celles-ci d'un nom auxquelles elles auraient potentiellement droit (toutes font bien partie du « Sud de la France »), elle peut être interprétée comme une sorte de « coup » du Président Frêche dans la compétition entre territoires pour gagner en visibilité et emporter des parts de marché tout en asseyant son influence politique locale. Les phénomènes analysés ci-dessus correspondent certes à une **nécessité de répondre aux changements d'échelle en matière commerciale**, mais également à la **volonté de l'administration régionale** de s'approprier la ressource agricole et symbolique principale de son territoire.

Au terme de cette seconde partie, nous pouvons mieux nous représenter comment les habitants des villages languedociens « vivent » chaque jour la construction européenne, comment se manifestent localement les effets de la constitution du Marché Commun. L'observation de cette « petite Europe du quotidien » permet d'appréhender à partir d'un point de vue concret des phénomènes plus larges, qui sont constitutifs du processus d'intégration européenne : mobilité, nouvelles logiques marchandes, reformulation du rapport au politique, au territoire local, etc. Il s'agit maintenant de comprendre comment l'intégration européenne est perçue et décrite explicitement par les habitants de la région. Quels discours les acteurs rencontrés localement tiennent-ils sur l'Europe ? Quelles sont leurs perceptions de l'action de l'Union européenne en matière viticole ? Quels enseignements peut-on en tirer du point de vue de l'identité européenne ?

III - Des perceptions complexes et contradictoires de l'aventure européenne

Nous nous concentrerons sur les perceptions d'une catégorie de la population locale, celles des viticulteurs languedociens qui sont liés au système des coopératives. Deux raisons à cela : d'abord parce que c'est cette catégorie de la population qui est la plus ébranlée par les changements d'échelle et donc celle qui développe le discours le plus nourri sur l'Europe ; ensuite parce que c'est également chez ces viticulteurs que l'on observe les comportements politiques les plus paradoxaux. Nos analyses seraient bien différentes si nous nous étions attachés à restituer les opinions des néo-vignerons – mais comprendre les positionnements les plus critiques par rapport à l'UE nous semble un enjeu plus important pour l'avenir de la construction européenne.

3.1 - Images de l'Europe

Il faut pour commencer bien opérer la distinction entre deux formes de perceptions : celles qui se construisent autour de discours généraux sur « le changement », discours qui, de proche en proche, mènent à l'Europe et au rôle (réel ou fantasmé) qui lui est prêté dans ces transformations ; celles qui transparaissent dans les discours portant explicitement sur l'action des institutions européennes en matière viticole. Nous analyserons ci-dessous quelques uns de ces « discours-

type » qui, bien que de nombreux faits puissent les contredire, n'en restent pas moins un bon indicateur des représentations que se font les acteurs du monde dans lequel ils évoluent.

3.1.1 - Intégration européenne et construction de l'altérité

L'image de l'Europe est liée, tout d'abord, à deux figures dont la présence dans le Languedoc-Roussillon est souvent interprétée par les viticulteurs comme une conséquence des libertés de circulation et d'installation en vigueur dans l'espace européen : celle du travailleur polonais et celle du néo-vigneron. Pour ce qui concerne les travailleurs polonais, on observe une première contradiction entre les discours généraux – qui rejettent souvent le principe de la libre circulation des personnes – et ceux qui portent sur les expériences concrètes d'interactions avec ces saisonniers. Les entretiens conduits auprès des employeurs dessinent un portrait du Polonais comme d'un travailleur consciencieux, peu enclin à faire la grève et peu regardant sur les heures de travail, à l'image de ce qu'en dit Joël Castany : « *On a énormément de mal à trouver de la main-d'œuvre localement. Avant, si je n'embauchais pas dans le village on me crevait le tracteur. Le problème aujourd'hui c'est l'assiduité, les jeunes trouvent cela trop dur. Il y en a qui vous plantent au milieu des vendanges. Avec les Polonais on voit qu'ils sont habitués à travailler. Les Polonais c'est comme les Espagnols à l'époque. Ils bossent ! Le matin à sept heures, tout le monde est là* ». L'engouement de certains viticulteurs pour ces travailleurs de l'Est révèle quant à lui une vision du monde quelque peu « culturaliste ». Un responsable de l'OMI confie : « *Certains agriculteurs nous appellent*

SELON LE
PHILOSOPHE
SLOVÈNE SLAVOJ
ZIZEK, ON ASSISTE
EN OCCIDENT À
UN GLISSEMENT
PROGRESSIF DES
« DISCOURS DE
CLASSE » À DES
DISCOURS SUR LA
CULTURE

et n'hésitent pas à nous dire qu'ils préfèrent les Polonais car ils sont chrétiens, et disent qu'ils ne veulent plus de Marocains ». Ces représentations sont en partie partagées par l'administration française elle-même : « *Le problème de la main-d'œuvre marocaine, c'est qu'à 80%, elle ne rentre pas chez elle* », nous a-t-on dit sous couvert d'anonymat. Selon le philosophe slovène Slavoj Zizek, on assiste en Occident à un glissement progressif des « discours de classe » à des discours sur la culture : « *In today's political discourse, the very term 'worker' tends to have disappeared from sight, substituted or obliterated by 'immigrants' – Algerians in France, Turks in Germany, Mexicans in the USA, etc. In the new vocabulary, the class proble-*

matic of exploitation is transformed into the multiculturalist problematic of 'intolerance of the Other', and the investment of liberals in the particular rights of ethnic minorities draws much of its energy from the repression of the general category of the collective labourer » (Zizek, 2000, p.41). Le problème ne serait plus tant celui des conditions de travail des ouvriers que leurs caractéristiques culturelles et leur origine nationale. Contrairement aux idées reçues concernant la catégorie générale des « immigrés » (De Wenden, 2003), les Polonais candidats au travail saisonnier ne sont pas les plus paupérisés de leur pays. C'est une population ayant souvent fait des études supérieures, plutôt jeune, et d'origine citadine (même si depuis le début des années 2000, l'OMI constate une augmentation de la population d'origine rurale). Stéphane Darmas (OMI) précise : « *Avant nous avions essentiellement des étudiants, mais on voit apparaître un nouveau phénomène avec le développement de propriétaires agricoles qui laissent leurs exploitations à des salariés ukrainiens pour faire une saison en France. Il y a comme une nouvelle forme de division internationale du travail* ». Ces migrants sont généralement attachés à leur environnement social et considèrent le travail saisonnier et la mobilité transnationale en Europe comme une ressource pour améliorer leur niveau de vie dans leur société d'origine. Le cliché de l'immigré qui ne songe qu'à s'installer en Europe de l'Ouest ne correspond pas au projet des intéressés.

Pour ce qui concerne les néo-vignerons, en majorité des ressortissants des pays du nord de l'Europe, nous avons déjà expliqué comment ils viennent malgré eux matérialiser le recul des caves coopératives. Ce phénomène renforce ainsi des stéréotypes déjà présents localement – consistant notamment à associer cave particulière à vin fin de qualité et cave coopérative à vin de table produit en quantité. Il concourt aussi indirectement à dessiner une image de l'intégration européenne comme d'un processus favorable aux plus riches. La construction des différences s'élabore donc selon une confusion entre registre social et registre national. L'image de l'étranger aisé persiste en effet dans la vision locale, malgré les démentis des nouveaux arrivés : « *Mon mari a l'image du Suisse plein d'argent, mais les gens ici ne se rendent pas compte que nous avons mis tout ce que nous avons, c'est un pari fou de passionné mais qui est aussi risqué car on peut se planter* », explique Blandine. Peter et Susan S. expriment le même sentiment : « *Nous avons mis toute notre fortune et même plus car nous sommes endettés jusqu'au cou auprès de la famille et de la banque. Ce qui est pénible parfois,*

c'est l'image que l'on a localement : les gens pensent que c'est uniquement un jeu pour nous, mais on prend des risques importants car la viticulture, c'est un peu le tonneau des Danaïdes en matière financière. » Les perceptions des viticulteurs s'expliquent également par le fait que l'adaptation demandée par les institutions européennes, les poussant à aller vers un vin de plus grande qualité, ne correspond pas à leurs pratiques de consommation. Pour bon nombre de viticulteurs languedociens, le vin est avant tout une boisson quotidienne aux vertus désaltérantes et énergisantes (« vin-aliment »), sa consommation est associée au travail et non à des pratiques festives ou de distinction sociale, comme c'est le cas pour les vins fins. Une réflexion d'un député de l'Aude illustre bien ces représentations : *« Je me souviens qu'un jour à l'occasion d'un voyage d'étude dans le Bordelais, on nous sert un verre de vin pour déguster. Je bois le verre en entier. J'apprécie mais je ne le trouve pas assez charpenté... et puis je regarde les autres autour de moi faire rouler le vin dans leur bouche, et puis cracher dans des seaux. C'est clair que pour nous le vin n'a jamais été la même chose*». Dans cette région où le vin a longtemps été considéré comme une boisson culturelle associée à la convivialité populaire du monde ouvrier, **le discrédit du vin-aliment est vécu par les viticulteurs comme un rejet d'eux-mêmes et de leurs valeurs**. Ces stéréotypes persistent en dépit des évolutions du milieu viticole⁴⁵. Ils sont comme des filtres au travers desquels sont forgées les représentations locales de l'Europe. Ainsi, la « révolution qualité » encouragée par la politique viticole européenne vient accréditer aux yeux des viticulteurs **l'association entre Europe et valeurs bourgeoises**. Les nouveaux venus sont associés à un « monde de l'argent », bien intégré dans la société européenne en construction.

3.1.2 - Les « barbares » et la mondialisation

Le sentiment, fortement ancré dans la mentalité locale, que la région est une terre d'accueil, se trouve exacerbé à chaque nouvelle vague migratoire, non sans tensions. Ces tensions sont actuellement galvanisées par l'idée d'un envahissement par les Européens du Nord, que leur capital culturel et économique dispense de passer par les étapes successives de l'intégration - puisqu'en général,

⁴⁵ Les oppositions persistent dans les représentations entre cave particulière et cave coopérative, droite et gauche, coteaux et plaines, vin de qualité et vin aliment, etc. en dépit de la diversification de leur production amorcée par les caves coopératives et des nombreux échanges existant entre les deux mondes de la coopération et des caves particulières (telle la pratique du « raisin à roulette » qui consiste pour un vigneron installé en cave particulière à acheter officieusement du raisin à un producteur coopérateur).

ils accèdent immédiatement à la propriété. Déjà, dans son ouvrage, Emmanuel Maffre-Baugé disait : *« Nous sommes colonisés par les Septentrionaux » et évoquait le « problème du développement des résidences secondaires des Hollandais »* (Maffre-Baugé, 1975, p.128). Quant à la presse locale, elle fait régulièrement ses gros titres sur la flambée du foncier, insistant surtout sur l'arrivée *« des Anglais »*⁴⁶ – qui font figure d'altérité radicale. Cette identification des néo-vignerons avec l'Europe du Nord recoupe un sentiment très répandu chez les viticulteurs méridionaux, selon lequel l'Union européenne se construit dans des rapports inégalitaires entre le Nord et le Sud : *« La construction européenne se fait au détriment du Midi et au profit des céréaliers et du Nord »* (Maffre-Baugé, 1975, p.128). C'est ainsi qu'un certain nombre de représentants syndicaux dénoncent le fait que la question de la chaptalisation⁴⁷ ne soit pas remise en cause dans les discussions actuelles au niveau européen sur la redéfinition du vin, interprétant cela comme un signe de plus de l'avantage donné aux « gens du Nord ». Un haut responsable du milieu coopératif s'enflamme : *« Avec l'interdiction de la chaptalisation, nous pourrions créer une nouvelle dynamique en Europe qui serait favorable aux viticulteurs du Sud qui pourraient fournir du moût concentré aux autres viticulteurs européens et éviter ainsi de faire appel aux betteraviers pour enrichir le vin... Cela pourrait être aussi une manière de nous distinguer avec nos concurrents mondiaux (...) mais on sent bien que les lobbies du Nord ne sont pas prêts à aller dans ce sens »*. Nous avons là une autre forme de « culturalisation » des différences, qui s'illustre dans la réactualisation d'une géographie imaginaire de l'Europe selon laquelle le Sud se trouve dominé par le Nord, berceau du libéralisme économique.

LES CONFLITS
AUTOUR DE
LA QUESTION
VITICOLE VIENNENT
RÉACTUALISER
UNE GÉOGRAPHIE
IMAGINAIRE DE
L'EUROPE SELON
LAQUELLE LE SUD SE
TROUVE DOMINÉ PAR
LE NORD, BERCEAU
DU LIBÉRALISME
ÉCONOMIQUE.

Il faut souligner que l'attachement des nouveaux venus à une conception quelque peu mythifiée du métier de vigneron n'a pas fait disparaître une image persistante au niveau local : celle qui consiste à opposer les « locaux », tenants d'une tradition et d'un savoir-faire établis, aux nouveaux vignerons, réduits à la figure des « barbares » d'Europe du nord, agents de la mondialisation venus imposer un

⁴⁶ Voir par exemple le livre du journaliste J.A Fralon, *Au secours, les Anglais nous envahissent !* (2005)

⁴⁷ La chaptalisation désigne l'ajout de sucre visant à stabiliser certains vins qui ne sont pas assez riches en alcool. Cette pratique, autorisée pour les vins de Bordeaux, d'Alsace, ou certains vins allemands, n'a pas cours dans les vignobles du Sud de la France, bénéficiant d'un climat ensoleillé, propice à l'obtention d'un vin naturellement riche en alcool.

goût du vin uniformisé. Dans l'esprit des viticulteurs, l'arrivée de ces nouveaux vigneron se confond en effet non seulement avec le processus d'intégration européenne, mais aussi avec la globalisation. Les changements en cours sont la plupart du temps interprétés comme des manifestations directes de ce double processus et de son cortège insupportable de formes de domination brutale, de standardisation culturelle et d'uniformisation des goûts et des pratiques alimentaires. Nombre de viticulteurs, qui sont aussi des consommateurs, perçoivent donc la concurrence des vins du Nouveau Monde et la montée en puissance de nouveaux standards de goûts sur un registre assez proche de celui d'une bonne partie de l'opinion française, pour laquelle mondialisation rime avec « perte », « recul », voire « décadence ». Le caractère du vin français ne correspondant pas au goût de la majorité des nouveaux consommateurs, **la redéfinition, hors de France, du goût du vin est alors vécue comme une dépréciation de la culture nationale.** Ces associations d'images sont paradoxales dans la mesure où, comme nous l'avons montré dans la partie précédente, ce sont plutôt les nouveaux habitants d'Aniane qui se sont révélés les plus ardents défenseurs de la « tradition locale » lors de « l'épisode Mondavi ». Paradoxales, ensuite, car si les néo-vignerons œuvrent localement à la redéfinition du goût du vin, c'est plutôt dans le sens d'une « personnalisation » que dans celui d'une standardisation. Un certain consensus émerge en revanche depuis peu chez les principaux responsables syndicaux languedociens pour aller vers une production encore plus industrialisée, correspondant mieux à la demande mondialisée d'un vin au goût boisé et fruité⁴⁸ - et l'idée de produire un vin identifiable sous la marque ombrelle « Sud de France » s'inscrit d'ailleurs dans cette logique. Paradoxales, enfin, car l'Hexagone demeure pour l'instant le leader mondial de la production viticole. Malgré la crise, on peut dire que la viticulture languedocienne, y compris certaines coopératives, tire assez bien son épingle du jeu mondial. Ainsi, l'idée d'un déclin inexorable du leadership européen en matière de production viticole, si elle ne correspond pas tout à fait à la réalité, traduit bien l'extrême sensibilité du vin qui, en sa qualité de « produit totem », est propre à cristalliser toutes les angoisses de déperdition culturelle.

⁴⁸ Plusieurs leaders syndicaux ont réclamé des réformes en ce sens auprès des pouvoirs publics, concernant notamment l'autorisation de rajouter des copeaux au vin.

3.1.3 - L'Europe ou la régulation impersonnelle

Un certain nombre de discours locaux visent directement l'action de l'Union européenne en matière viticole. Celle-ci est souvent présente dans les discours sur le registre de l'« Europe contrainte », celle qui oblige par directive interposée à diminuer la production, à arracher, à augmenter la qualité, à conquérir de nouveaux marchés, à réduire la population viticole. Les viticulteurs ont tendance à réifier « l'Europe », à lui prêter des intentions et une volonté extérieure à la leur. Ainsi, évoquant avec nostalgie le temps du face à face entre le Midi rouge et la République, Emmanuel Maffre-Baugé a une tournure révélatrice : « *L'Union européenne n'était pas encore venue brouiller les cartes d'une façon irrémédiable* » (Maffre-Baugé, p.63).

L'activité viticole se serait transformée, selon l'appréciation de nombreux viticulteurs, en « un marché devenu abstrait », sans véritable dimension sociale et politique. Comme l'explique Emmanuel Maffre-Baugé, « *on ne lutte plus contre le négociant que l'on croise le dimanche au rugby ou à la messe mais contre un géant qu'est la grande distribution. C'est quelque chose d'abstrait et qui ne correspond pas une personne que l'on connaît. L'Etat français abandonne son rôle dans l'économie et le Ministre de l'agriculture dépend de la politique de l'Union européenne.* » Les lieux de décision européens (qui, du point de vue des viticulteurs languedociens, devraient également être des lieux de délibération) sont eux aussi assimilés à des lieux abstraits. Bruxelles est perçue comme un « non-lieu » (Augé, 1992), en ce sens qu'elle n'appartient à aucune géographie « vécue ». La capitale de l'Union n'a pas trouvé sa place dans les cartes mentales des viticulteurs, ce qui fait d'autant plus défaut que le pouvoir local est, lui, fortement « territorialisé ». Les directives européennes non plus ne leur semblent pas résulter d'une véritable négociation avec les acteurs de la filière. La crise de l'oralité, décrite auparavant, marque en fait une redéfinition des pratiques politiques dans lesquelles le rapport social n'est plus au cœur de la représentation. Pour ces hommes, les relations sociales et politiques sont irréductibles au monde de l'écrit. Ils acceptent mal la « politique de la directive », ces décisions qui ne sont portées par aucun médiateur connu : « *Il y en a marre des papiers. Maintenant, être viticulteur, c'est passer son temps à remplir des papiers. Avec toutes les normes et les directives européennes, il faut passer son temps à lire et écrire car souvent on ne comprend rien* », dit l'un d'entre eux. Joël Castany, syndicaliste « mandaté » à Bruxelles, précise : « *L'effet de manche ne fonc-*

LA CRISE DE
L'ORALITÉ
CORRESPOND AUSSI
À UNE REDÉFINITION
DES PRATIQUES
POLITIQUES DANS
LAQUELLE LES
RAPPORTS SOCIAUX
NE SONT PLUS
AU CŒUR DE LA
REPRÉSENTATION.

tionne pas à Bruxelles. Nous, dans le Sud, nous sommes habitués à parler et à débattre ; ici à Bruxelles, avec leurs traductions simultanées, ça ne marche pas du tout ! » **Dans les débats européens, multilingues et policés, c'est toute une grande tradition des joutes oratoires qui perd sa raison d'être.** Alors que les discours des chefs languedociens jouent sur un registre passionnel, voire mythique, et permettent d'exprimer un charisme personnel, la « langue de l'Europe », pour les besoins de la négociation multinationale, aplatit quant à elle tout effet de style – ne laissant passer au tamis de la traduction que les informations utiles au débat. A l'image de Joël Castany, les représentants syndicaux ont d'ailleurs de plus en plus

tendance à se présenter comme des « experts » du dossier viticole. Peu à peu, l'expertise technique et l'écrit prennent ainsi le pas sur l'art de la parole.

Les viticulteurs ont donc du mal à s'approprier des institutions qui fonctionnent selon des principes qui leur sont totalement étrangers (« livres verts », « livres blancs », etc.) et sur lesquelles les modes de résolutions des conflits qui ont caractérisé le Midi rouge n'ont aucune influence. Les modalités de la négociation européenne, qui tiennent compte d'acteurs aux intérêts parfois très divers, sont également décriées. En février 2006, la Direction Générale de l'agriculture, désireuse d'associer différentes composantes de la « société civile » au débat sur la question viticole, a par exemple organisé à Bruxelles un « forum » sur la nouvelle réforme de l'OCM viticole. Ces discussions ont mobilisé les professionnels de la viticulture, mais aussi des associations de lutte contre l'alcoolisme, des associations de consommateurs, etc. Ces débats, qui n'ont pas été bien relayés au sein des différentes régions viticoles européennes, prêtent le flanc à toutes sortes de critiques plus ou moins fondées. D'une manière générale, la procédure souvent utilisée par la Commission, consistant à organiser des consultations en s'appuyant sur des ONG et associations auxquelles a été décerné un label de représentativité de la « société civile⁴⁹», pose problème. Traditionnellement, dans le Languedoc-Roussillon, c'est en effet l'ensemble de la société locale qui se sentait concernée par le débat viticole. Cette notion de représentativité, établie selon des critères assez flous, dispense parfois les institutions européennes d'organiser un débat

⁴⁹ Il n'est pas ici possible de développer cette question de la vision de la société civile qui est souvent réduite à des associations ou ONG, cf. Kilhani (2000)

public beaucoup plus large autour de l'agenda européen. Un certain nombre des critiques adressées à l'Europe par les viticulteurs languedociens tiennent ainsi au fait que **les procédures démocratiques mises en œuvre au niveau européen sont loin d'avoir comblé le vide causé par le reflux des corps intermédiaires traditionnels.** Les formes politiques associées à l'intégration européenne ne leur semblent pas à même d'incarner le jeu des forces sociales. La situation est d'autant plus préoccupante que ce vide laisse la porte ouverte à toutes sortes de manipulations de la part d'élus locaux et nationaux qui ont beau jeu de rejeter sur une Europe lointaine et méconnue la responsabilité des difficultés et des crises.

3.2 - Traductions politiques paradoxales

Le positionnement politique des différents acteurs du milieu viticole languedocien renvoie moins à des considérations proprement idéologiques, qu'aux perceptions toujours labiles et relatives que se font les uns et les autres des relations entre le Midi, l'Etat français et l'Union européenne – configurations qui suscitent souvent des comportements politiques très paradoxaux.

3.2.1 - Imbroglie idéologique

Le renouvellement sociologique des villages languedociens a sensiblement contribué à modifier les frontières politiques traditionnelles. L'arrivée des néo-vignerons met en outre en évidence les écarts parfois très importants entre les échiquiers politiques des différents Etats membres de l'Union européenne. Robert C. déclare : *« Lorsque j'étais en Angleterre j'étais de gauche travailliste, quand j'ai vécu aux USA j'avais envie d'être d'extrême gauche, et en France, j'en ai tellement marre de ce système mutualiste que je me sens de droite libérale »*. Quant à Nick B., il explique : *« J'ai toujours été à gauche mais la pratique du clientélisme de gauche avec le système des caves coopératives ici, je ne m'y reconnais pas et je n'y participe pas »*. Pour ce qui est des viticulteurs « de souche », il est frappant de constater comment la conscience de leur propre marginalisation s'accompagne de la montée d'un vote contestataire – vote qui prend des couleurs différentes, selon qu'il s'adresse à Paris ou à Bruxelles. C'est ainsi qu'Emmanuel Maffre-Baugé, qui

se dit volontiers de droite et catholique, a décidé, lors des élections européennes de 1979, de se présenter sur une liste communiste : « *J'ai choisi le Parti communiste pour une raison simple, lui seul s'opposait à l'élargissement européen à l'Espagne et au Portugal* ». Le phénomène politique le plus marquant est néanmoins l'essor du vote d'extrême droite. Depuis le début des années 1980, le Front National (FN) de Jean-Marie Le Pen obtient en effet de très bons scores dans le Languedoc lors des élections présidentielles, notamment chez les viticulteurs (Négrier, 2001). Michel Bettane, spécialiste du monde viticole, explique : « *La loi Evin a provoqué les premières exaspérations. Les viticulteurs, qui sont porteurs d'une civilisation depuis deux mille ans, se sont crus stigmatisés plus durement que des producteurs de pavot* ». D'autres analystes parlent d'un basculement du Midi rouge vers l'extrême droite en réaction aux difficultés du secteur viticole, à l'arrivée massive d'étrangers et la flambée des prix du foncier – jugement qu'il convient de nuancer car ce vote extrémiste lors des scrutins nationaux s'articule avec une persistance des logiques clientélistes au profit des partis de gauche lors des scrutins locaux. Mais ce phénomène illustre en tout cas **l'instabilité constitutive de toute situation transitoire, lorsque des formes sociales, politiques et culturelles entrent en crise sans que de nouveaux canaux politiques prennent le relais et leur permettent de s'exprimer**.

Le vote FN peut être mis en parallèle avec la multiplication des références au terroir et aux valeurs de l'enracinement. Nous avons précédemment interprété ce phénomène du « **recours au territoire** » comme une nouvelle modalité de la médiation dans un contexte de crise du politique et des corps intermédiaires traditionnels. On peut aussi y voir un moyen de conjurer les angoisses liées aux transformations en cours et notamment à l'intensification des flux de toute nature (hommes, marchandises, etc.) L'épisode de la « Septimanie » peut certainement être interprété comme une tentative pour délimiter un cadre de référence doté d'une morphologie historique supposée cohérente, à l'heure où justement les frontières s'abolissent au sein de l'Union européenne et où la région connaît un brassage de population sans précédent. La référence à l'histoire et au passé lointain devient ainsi une dimension importante de la stratégie politique du nouvel échelon de pouvoir que constitue la Région, dans son effort pour fédérer les citoyens autour de nouveaux repères d'appartenance. Les slogans de la campagne de communication du Président Frêche sont révélateurs à cet égard : « *Bienvenu*

en Septimanie, c'était le nom de notre région depuis l'époque romaine jusqu'au Moyen-âge » ou encore « *La Septimanie, c'est nos racines et notre avenir* », « *La Septimanie, une nouvelle identité qui réunit Occitans et Catalans* ». Cet argumentaire historique a d'ailleurs des effets paradoxaux : alors que les mouvements catalanistes étaient plutôt habitués à s'opposer à l'Etat français, cette fois, c'est au pouvoir régional qu'ils s'en prennent. De nombreux Catalans rejettent en effet l'initiative du nouveau Président, qui escamote le terme « Roussillon », référence à la vieille Catalogne française.

Ce qui nous intéresse ici est que les changements d'échelle intervenus avec l'intégration européenne et l'émergence de la Région comme acteur politique correspondent aussi à une ouverture du champ des possibles. Alors que l'érosion des frontières nationales et l'élargissement à l'Espagne, dans les années 1980, avaient nourri les espoirs des groupuscules rêvant à la réunification du nord et du sud de la Catalogne, c'est sur une autre voie que s'engage Georges Frêche, en choisissant un nom romain, antérieur à l'existence de la Catalogne. **Cette mythologie politique régionale qui valorise un passé autochtone correspond donc à une tentative pour recréer des frontières symboliques dans un contexte de bouleversement des repères territoriaux**. Ce type de discours rend la tâche d'autant plus ardue aux partis politiques traditionnels, qui peinent à trouver des alternatives et à penser un nouveau contrat social entre les différents groupes de population qui partagent aujourd'hui le territoire local. Il semble que les citoyens du Languedoc-Roussillon soient d'autant plus sensibles à ces mythologies de l'autochtonie du fait de la position géographique de la région. La géographie du vote extrémiste en France, particulièrement répandu le long de la frange sud, est et nord du territoire, semble attester que la porosité frontalière – qu'elle soit maritime, avec la Méditerranée, ou terrestre – ne fait qu'exacerber les angoisses. **Plus qu'une potentialité féconde, la position transfrontalière de la région semble source d'appréhension** pour une majorité des viticulteurs. D'une manière générale, cette question de l'immigration est explosive en Europe. Les Européens n'en finissent pas de prendre conscience de leur continent comme d'un espace de migrations. Contrairement à la plupart des pays d'Amérique, construits sur des imaginaires de l'immigration, les Etats-nations européens aujourd'hui membres de l'Union se sont en partie constitués

LES EUROPEENS
N'EN FINISSENT
PAS DE PRENDRE
CONSCIENCE DE LEUR
CONTINENT COMME
D'UN ESPACE DE
MIGRATIONS.

en jouant sur le registre de l'autochtonie. Les discours politiques et médiatiques tardent de nos jours à se mettre en phase avec les changements démographiques majeurs qui touchent l'Europe contemporaine.

3.2.2 - De la mauvaise foi en politique

Les discours des responsables politiques locaux et nationaux sont caractérisés par une mauvaise foi récurrente lorsqu'il s'agit d'Europe. Il existe par exemple un décalage frappant entre la bienveillance du secteur agricole à l'égard des travailleurs polonais et le discours dominant en France : « *L'agriculture française pâtit de cette politique de fermeture des frontières aux étrangers... alors que partout en Europe, chez nos principaux concurrents, la réalité, c'est l'ouverture des frontières* », déclare ainsi un responsable de la FNSEA rencontré au cours de notre enquête. Quant à Joël Castany, qui emploie chaque année une vingtaine de Polonais, il s'enthousiasme pour la situation du voisin espagnol : « *Si vous traversez les Pyrénées, vous allez voir qu'il y a 2 à 3 000 Roumains qui bossent dans les villages pour faire tourner l'agriculture alors qu'ici, on ne voit personne dans les champs, la législation est trop compliquée* ». De nombreux responsables syndicaux du milieu agricole poussent ainsi à l'ouverture des frontières aux travailleurs saisonniers. Dans le même temps, plusieurs grandes figures de la scène politico-médiatique française agitent comme un épouvantail la perspective de l'ouverture des frontières aux travailleurs de l'Est. Le 1^{er} mai 2006, la France a levé partiellement le moratoire⁵⁰ sur la libre circulation des travailleurs, afin de répondre aux pressions de certains secteurs professionnels – dont l'agriculture et le bâtiment. Après la levée du moratoire, rien n'indique qu'il y ait eu un déferlement des travailleurs de l'Est sur le pays, même s'il est sans doute un peu tôt pour tirer des conclusions sur ces questions.

Dans cette région où la contestation du pouvoir central est une tradition bien ancrée, Bruxelles a en grande partie remplacé Paris dans le rôle de « bouc émissaire ». Le déficit d'incarnation du pouvoir politique au niveau européen permet aux élus locaux et nationaux de stigmatiser d'autant plus facilement la technocratie européenne et d'utiliser Bruxelles comme écran de fixation des mécontentements locaux. Certains syndicalistes relèvent d'ailleurs cette ambiguïté des comporte-

⁵⁰ Lors du dernier élargissement européen, en 2004, la France avait en effet demandé un moratoire sur la libre circulation des personnes.

ments des élus français. Dans les années 1970, Maffre Baugé souligne déjà que « *le gouvernement s'abrite derrière Bruxelles pour justifier la situation de la viticulture* » (Maffre-Baugé, 1975, p.196). C'est parfois par ignorance que certains responsables locaux entretiennent des confusions sur le rôle des institutions européennes – comme lors de cette réunion publique organisée à l'échelle de la Communauté de communes Piémont d'Alaric, qui appelait les viticulteurs à « *lutter et à résister* » et enjoignait le « *Conseil de l'Europe* » (confondu dans ce cas précis avec le Conseil européen) à « *prendre ses responsabilités face à une concurrence faussée et au désordre organisé du commerce international* ». Au niveau national, le gouvernement occupe désormais une place délicate, puisqu'il se veut à la fois l'avocat d'une cause viticole nationale et l'artisan d'une politique européenne transcendant les intérêts nationaux. Mais la manifestation la plus éclatante de l'ambivalence qui caractérise le rapport des viticulteurs à l'Europe est sans doute l'épisode du référendum sur le Projet de traité constitutionnel européen (TCE). Le front méditerranéen, dont la région Languedoc-Roussillon, avait déjà voté majoritairement NON au référendum sur le traité de Maastricht en 1992. La perspective de l'élargissement européen de mai 2004 suscite maint discours alarmistes sur les conséquences de la libre circulation des personnes, comme cela avait déjà été le cas au moment de l'intégration de l'Espagne et du Portugal. En septembre 2004, une manifestation réunit devant la Préfecture de Narbonne plusieurs centaines de viticulteurs venus réclamer plus de saisonniers polonais. Ces mêmes viticulteurs manifestent massivement le 25 mai 2005, à Nîmes, pour appeler à voter NON au référendum sur le TCE. En 2005, c'est en fait toute la région Languedoc-Roussillon qui opte massivement pour le NON (à plus de 60%). La géographie du vote régional fait néanmoins ressortir un net clivage entre l'espace urbain, plutôt favorable au OUI, et l'espace rural. A la lumière de ce que nous savons de l'attitude vis-à-vis des Polonais, il serait abusif d'interpréter ce rejet de la Constitution européenne comme une simple manifestation du rejet des étrangers et de la peur de l'élargissement chez les viticulteurs. Il semble plutôt que cette population viticole se sente – pour des raisons complexes dont certaines ont été élucidées – tenue à l'écart de la construction de l'Europe, alors que la population des villes de la région paraît davantage partager les valeurs de l'« européenneité ».

En conséquence, il faut bien dissocier les critiques – peut-être légitimes – adressées aux institutions européennes et les stratégies de contestation qui ne correspondent pas pour autant à une remise en cause radicale de l'appartenance à

l'Europe ou à un refus de participer à l'aventure européenne. La tradition contestataire du Midi rouge a été l'instrument d'une intégration à l'Etat français, et on peut, dans une certaine mesure, interpréter les tensions qui existent aujourd'hui entre les viticulteurs et les institutions européennes comme le signe que se met en place un rapport politique entre l'Union et ses citoyens.

Conclusion

En reprenant la typologie de Max Weber, nous pouvons analyser les relations entre les responsables européens, les leaders viticoles et les viticulteurs languedociens en termes de conflit entre deux formes d'autorité : l'autorité « rationnelle-légale » des premiers, fondée sur l'expertise technique et liée à une culture de l'écrit (directives, règlements...); l'autorité « charismatique » des seconds, qui repose sur des relations personnelles, orales, et un discours volontiers « terre-à-terre ». En l'absence d'une culture commune de la délibération qui permette de concilier ces deux pratiques politiques, le dialogue peine à s'établir – et ce malgré la multiplication, au niveau européen, d'instances de consultation dont le nom fait référence à une pratique directe et orale de la démocratie (« forums », etc.). Les responsables européens, rompus au consensus et au compromis, semblent craindre la confrontation, et sont en tout cas peu enclins à quitter leur bureau bruxellois pour expliquer leurs décisions aux citoyens ou prendre directement le pouls de l'opinion. Or, comme nous l'avons montré, c'est aussi par le face-à-face et les relations conflictuelles que s'établissent les rapports politiques.

Cet antagonisme politique et culturel fait écho à la dialectique entre « Europe espace » et « Europe territoire ». Bien que ces deux conceptions soient complémentaires l'une de l'autre, c'est principalement la première qui semble se réaliser par l'élargissement progressif de l'Union, qui abolit les frontières internes et permet la mobilité des citoyens, des marchandises et des capitaux. Ce processus suscite les critiques de nombreux viticulteurs, qui dénoncent une Europe « détachée de son territoire ». Or le « territoire », c'est justement une étendue géographique aux frontières bien établies, que ses habitants se sont « appropriés » (au moins par l'imaginaire) et qu'ils sont prêts à défendre contre les intrusions étrangères. Cette conception, qui a présidé à la construction des Etats-nations occidentaux, est *a priori* difficilement conciliable avec le projet européen d'une communauté ouverte d'hommes et de nations. Ce caractère plastique de l'Union européenne ne fait qu'exacerber les angoisses des viticulteurs. Il faut en outre se souvenir que la Politique Agricole Commune, premier poste budgétaire européen, a depuis le départ été conduite à l'aide d'instruments de régulation similaires à ceux forgés dans le cadre des Etats (distillation, primes à l'arrachage, etc.). L'hostilité des viticulteurs, et des agriculteurs en général, vis-à-vis de l'Europe peut-être interprétée comme la réaction d'une catégorie de la population qui, plus que d'autres, a été habituée à être protégée des effets de la libre concurrence. La réforme en cours de l'OCM vin, qui vise à libéraliser le secteur viticole en mettant fin à certaines pratiques interventionnistes, suscite donc leur opposition farouche. Ces oppositions peuvent également être interprétées comme le reflet d'attentes déçues quant à la capacité de l'UE à « faire territoire », en interne mais aussi en externe. Les identités collectives étant toujours construites en termes relationnels, la notion de territoire pose nécessairement la question de la relation avec l'extérieur et du sens des nouvelles frontières. En contrepartie de l'effacement, dans le processus d'intégration européenne, de nombreuses barrières internes, les viticulteurs attendent de leurs responsables politiques qu'ils fassent ressortir, valorisent et défendent mieux vis-à-vis des autres régions du monde les singularités historiques, culturelles et sociales des viticultures européennes.

Si l'intégration des marchés ne s'accompagne pas d'une prise en compte systématique des transformations sociales et identitaires qui l'accompagnent ainsi que d'un renforcement des procédures de délibération démocratique au niveau européen, il y a fort à parier qu'en ces temps troublés de « transition », le phénomène de

« désencastrement » décrit précédemment pourrait avoir des conséquences politiques désastreuses. Dans le cas du Languedoc Roussillon, il faut cependant préciser que la déstructuration en cours de rapports sociaux informés depuis un siècle par l'architecture politico-institutionnelle de l'Etat-providence n'est pas pour autant synonyme d'anomie ou d'atomisation irrévocable du corps social. Certes, la reconfiguration du marché à l'échelle européenne, le passage à une « économie de la demande », le délitement de la relation historique singulière entre le Midi rouge et la République française, ont déstabilisé les équilibres en place. Mais ils donnent également lieu à la construction d'un nouvel ordre social, à de nouvelles coopérations, de nouvelles relations non-marchandes (Touzard, 1998). Les projets des néo-vignerons sont aussi porteurs de nouvelles logiques d'« encastrement ». En témoignent notamment leur rapport au territoire local et à la « tradition », les solidarités nouées avec les vignerons locaux installées en caves particulières et les relations personnalisées qu'ils entretiennent avec nombre de leurs clients des quatre coins de l'Europe. De même, la stratégie politique et commerciale construite par la Région est peut-être le signe qu'un nouvel encastrement est en train de se mettre en place, structuré à une nouvelle échelle (Région, Europe).

Nous ne saurions clore cette étude sans relever que l'expérience concrète de mandats européens a considérablement modifié la vision de l'Europe d'un certain nombre de « guerriers du vin ». Utilisant leur position pour faire redescendre des informations vers leur base, ils ont notamment joué un rôle non négligeable dans la réforme en cours des coopératives, aidant à définir des stratégies mieux adaptées aux nouvelles caractéristiques du marché et aux contraintes imposées par les pouvoirs publics. Plusieurs de ces responsables syndicaux sont même devenus de fervents partisans de l'aventure européenne : « *Maintenant, je n'ai pas la même vision de l'Europe, mon expérience à Bruxelles m'a complètement modifié, j'ai changé d'avis, je suis devenu un pro-européen* », confie ainsi Maffre Baugé ; de son côté, Joël Castany dit : « *Moi je veux encore plus d'Europe. Mon expérience à Bruxelles a changé mon regard, j'ai rencontré des gens extraordinaires, des paysans européens avec qui nous partageons le même combat (...) et puis à Bruxelles c'est plus facile de rencontrer le Commissaire ou le Directeur Général à l'agriculture que de rencontrer le Ministre ou son Directeur de cabinet à Paris* ». Ces syndicalistes développent ainsi progressivement une conscience des enjeux communs qui les unissent à leurs *alter ego* espagnols ou grecs.

Les ressources de ces leaders viticoles, les formes de mobilisation collective sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, l'immense sympathie dont jouit « la culture du vin » en Europe, font donc de ces hommes des relais potentiels des autorités européennes dans leur exercice de pédagogie. On peut faire l'hypothèse qu'avec le temps, si ces médiateurs continuent d'être impliqués dans les négociations bruxelloises, l'opinion des viticulteurs sur l'Europe évoluera dans le même sens. Déjà, l'époque est loin où les vins italiens – symbole aux yeux des viticulteurs languedociens de la concurrence déloyale amenée par le Marché Commun – étaient jetés au ruisseau. Plus que le Portugal ou la Hongrie, ce sont les pays du Nouveau Monde qui cristallisent aujourd'hui les inquiétudes. Pourtant, ce glissement ne semble pas s'accompagner d'un renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe. Souvent mal informés, la plupart des viticulteurs du Languedoc ne peuvent se reconnaître dans les positions défendues par l'Union, par exemple sur la propriété intellectuelle, face à l'Australie ou aux Etats-Unis dans les négociations commerciales multilatérales. Le lien à la terre, l'imaginaire des noces alchimiques entre le soleil et le cep de vigne, les joies dionysiaques que procure cette boisson, sont des affections partagées par tous les « peuples du vin » en Europe. Si les responsables européens osaient davantage se frotter au terrain ou disposaient de relais locaux fiables pour expliquer le combat mené par l'Union au sein d'instances telles que l'OMC, s'ils s'efforçaient de parler une langue plus évocatrice que celle des chiffres et des diagrammes, alors, de « pomme de discorde », peut-être le vin deviendrait-il un ferment de l'identité européenne commune.

Annexe Organisation Commune du Marché (OCM) vitivinicole

Mettre en commun le marché du vin

Les OCM régissent la production et le commerce des produits agricoles des Etats membres de l'Union européenne (UE). Dès la mise en place de la Politique agricole commune (PAC), en 1962, les OCM sont créées pour soutenir les marchés de plusieurs secteurs de production¹51 à l'aide de mécanismes propres à chacun. Elles fixent le régime de prix, les règles d'intervention et déterminent le régime d'échange avec les pays tiers d'un secteur.

L'OCM vitivinicole a donné lieu à l'une des régulations les plus étendues et complexes de la PAC, pour trois raisons :

- 1 – Contrairement aux productions agricoles primaires, le vin est un produit transformé et hautement différencié.
- 2 – Les viticultures européennes et les législations nationales qui les encadrent jusqu'à 1962 sont fortement diversifiées.
- 3 – En 1962, pour des raisons diverses (fiscalité, lutte contre la fraude,

1 Sont notamment couverts par une organisation commune de marché : les céréales, animaux, viandes, crustacés, poissons et mollusques, les oeufs et les volailles, les fruits et légumes, les bananes, le vin, les produits laitiers, le riz, l'huile d'olive et les olives de table, le sucre, la floriculture, les fourrages séchés, les fruits et légumes transformés, le tabac, le lin et le chanvre, le houblon, les semences, le thé, le café et les épices, etc

ambition qualitative), les six Etats fondateurs souhaitent maintenir de nombreuses dispositions relatives à la production et à la commercialisation des produits vitivinicoles.

Aujourd'hui, l'OCM vitivinicole gère les missions communes à toutes les OCM mais également le contrôle du potentiel viticole, la production du vin, les pratiques et traitements œnologiques, les règles de désignation et de présentation, le contrôle de la circulation et de la commercialisation des produits vinicoles, la protection des appellations d'origine, etc.

L'OCM vin, fruit d'un compromis

L'OCM vitivinicole a vu le jour grâce à un accord politique des six Etats fondateurs. Un ingénieux équilibre a alors été trouvé afin de ménager la singularité de viticultures sculptées par des climats, des méthodes de production et des législations différentes. Le compromis de départ s'organise autour de trois grandes lignes de fracture :

1 – Le principe d'organisation nationale du marché. Tandis que certains pays traitent séparément vins de qualité et vins de table (France, Italie), d'autres (Allemagne, Luxembourg) n'utilisent pas cette distinction. Pour ménager les deux parties, la différenciation réglementaire est reconnue et une grande marge de manœuvre est laissée à chaque Etat-membre pour la classification des vins.

2 – La chaptalisation. Traditionnel dans plusieurs des six pays fondateurs (notamment ceux ne jouissant que d'un faible coefficient d'ensoleillement : Allemagne, Luxembourg et quelques régions de France), l'enrichissement du vin par l'ajout de sucre est interdit ailleurs (Italie et quelques régions françaises). Le respect des pratiques en place est donc reconnu par l'OCM.

3 – La liberté de plantation. En 1962, alors que l'Italie ne limite pas les plantations, la France règlemente strictement ce droit de planter. L'OCM reconnaît le principe de liberté de plantation mais exclut les vins de qualité des mécanismes de gestion du marché – tels la distillation ou le stockage – et les soumet à une discipline plus stricte en termes de production et de contrôle. Afin de contrer la surproduction, la liberté de plantation est finalement suspendue en 1976.

Les différents âges de l'OCM : le vignoble européen en transition

Au cours des cinquante dernières années le marché du vin a subi de constantes évolutions qui ont incité les décideurs à réformer l'OCM. Ces transformations peuvent être fractionnées en trois étapes. A l'origine, le marché connaît une période d'équilibre : l'OCM est alors de nature libérale, elle ne comprend que de rares instruments de régulation. Mais la liberté de plantation, combinée à une quasi-garantie d'écoulement de la production, génère de graves excédents structurels dans les années 1970. Afin de les endiguer, une tournure dirigiste est alors donnée à l'OCM, avec l'apparition de l'interdiction de planter en 1976 et l'obligation de distiller les excédents. Au cours des années 1980, pour répondre à la diminution régulière de la consommation et à l'accroissement de la demande de vins de qualité, les incitations financières favorisant l'abandon des parcelles cultivées sont renforcées. Les réformes engagées dans les années 1990-2000 visent, sans y parvenir, à rétablir l'équilibre entre offre et demande sur le marché communautaire. Les surplus de production sont d'autant plus difficiles à corriger que le marché mondial est lui aussi excédentaire.

L'UE, une place prépondérante sur le marché mondial du vin

Malgré une augmentation de l'offre en provenance des pays du Nouveau Monde, le vieux continent maintient aujourd'hui sa position de leader mondial en termes de superficie du vignoble et de niveau de production et de consommation de vin. En 2005, l'UE représente 45% de la superficie du vignoble mondial. Ces cinq dernières années, l'UE 25 a produit en moyenne 178 millions hl/an, soit 55 à 60 % de la production mondiale. Au classement des pays producteurs, le trio de tête est composé de la France, l'Italie, et l'Espagne (51.4% de la production mondiale à eux trois en 2004) ; sur les dix principaux producteurs mondiaux, cinq sont membres de l'UE.

Selon les chiffres de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), la consommation mondiale, après avoir diminué jusqu'à la fin des années 1990, a depuis réamorcé une croissance (qui reste néanmoins trop faible pour envisager un retour à la situation antérieure). L'Europe absorbe quelques 60% du vin mondial, mais cette consommation diminue régulièrement en termes absolus et

se caractérise par une augmentation de la part relative des vins de qualité.

Dans le contexte de libéralisation du commerce international, enclenchée par les accords du GATT, les exportations de vin augmentent constamment : le vin exporté représentait 33,4% de la consommation mondiale de vin en 2005, contre 18,1% au début des années 1990.

2006-2007 : vers un secteur vitivinicole européen durable ?

Face à une situation de surproduction structurelle, le recours systématique à la distillation est de plus en plus coûteux. 1,27 milliard € ont été consacrés à l'OCM vin en 2005. A elle seule, la transformation du surplus, y compris des vins de qualité, en éthanol ou en vinaigre coûte près de 500 millions €/an. En 2006, la Commission européenne et les acteurs du vin européen ont pris acte de l'évolution des marchés européen et mondial, et manifesté leur volonté de restructurer en profondeur le vignoble européen pour l'adapter à la nouvelle donne.

La réforme proposée vise à améliorer la compétitivité des viticulteurs européens, renforcer la réputation des vins communautaires, reconquérir des parts de marché, équilibrer l'offre et la demande, simplifier la réglementation. Si les déclarations de la Commission affichent une volonté de préserver les meilleures traditions de la production vinicole et de consolider le tissu social et l'environnement des zones rurales, elles suscitent de vives inquiétudes en préconisant des mesures d'arrachage massif (400 000 ha). L'actuelle réforme de l'OCM (février 2006-juin 2007) fait l'objet d'un débat très conflictuel, où s'opposent les stratégies de changement, pour atteindre un seul et même but : aider la viticulture européenne à tirer son épingle du jeu à l'heure de la mondialisation du marché du vin.

Bibliographie

- Abelès Marc, *Jours tranquilles en 1989 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- Amiel Christine, *Les fruits de la vigne*, Paris, MSH, collection ethnologie de la France, 1985.
- Augé Marc, *Non-lieux : introduction à l'anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.
- Barthes Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
- Bébéar Jean-Pierre, « L'Europe et le vin », in *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs. Actes du 52^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest*, 1999, Talence, MSH d'Aquitaine, pp. 391-395, 2000.
- Bechtel Guy, *1907 : la grande révolte du Midi*, Paris, Laffont, 1976.
- Bérard Laurence et Marchenay Philippe, « Terroirs, produits et enracinement », in *Pour une anthropologie impliquée*, bulletin de L'ARA, 43 pp. 16-17, 1998.
- Berstein Serge et Milza Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle : 1900-1930*, Paris, éditions Complexe, 1990.
- Bonnet Jocelyne, « Images et imaginaire dans l'Europe du vin : De la tradition à la post-modernité », *Mélanges Jean Poirier*, Paris, PUF, 1996, p. 331-342.
- Braudel Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle, 1. Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 1979.
- Cefaï Daniel, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.
- Chaudat Pierre, *Les mondes du vin : ethnologies du vigneron d'Arbois*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Chiffolleau Yuna, « Les coopératives vinicoles languedociennes à l'épreuve de la révolution qualité : une approche par les réseaux professionnels », in Gavignaud-Fontaine G. et Michel H. [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Montpellier, Publications de l'université Montpellier Paul Valéry, 2003, pp.697-712.
- Crenn Chantal, Demossier Marion et Téchouyeres Isabelle [dir.], « Vins et mondialisation », *Anthropology of food*, n°3, Décembre 2004.
- Deroudille Jean-Pierre, *Le vin face à la mondialisation : le vin dans le monde, les enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Hachette Pratique, 2003.
- Dedieu Olivier, « Raoul Bayou, député du vin : les logiques de constitution d'un

- patrimoine politique », *Pôle Sud*, n° 2, 1998, pp.88-110.
- Dedieu Olivier, « Les notables en campagne : luttes et pouvoirs dans la fédération de l'Hérault du parti socialiste », *Pôle Sud*, n° 2, 1995.
 - Dedieu Olivier, « Le rouge et le vin. Le socialisme à la conquête du vignoble héraultais », in Gavignaud-Fontaine G. et Michel H. [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Publications de l'Université de Montpellier Paul Valéry, pp. 623-646, 2003.
 - Delorme Hélène, « Les agriculteurs et les institutions communautaires: du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire », in R. Balme, D. Chabanet, V. Wright [dir.], *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
 - Dion Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, rééd., 1977.
 - Dreyfus Michel, *Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, éditions de l'Atelier, 2001.
 - Elias Norbert, *La société de cour*, Paris, Poche Flammarion, 1985.
 - Escudier Jean-Louis, *Viticulture et politique en Languedoc : l'action d'Adolphe Turrel, Ministre de la III^{ème} république*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1995.
 - Fischler Claude, *Du vin*, Paris, Odile Jacob, 1999.
 - Fralon José-Alain, *Aux secours, les Anglais nous envahissent*, Paris, Michalon, 2006.
 - Garcia-Parpet Marie-France, « Le terroir, le cépage et la marque : stratégies de valorisation des vins dans un contexte de mondialisation », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°60-61, 2004.
 - Gavignaud-Fontaine Geneviève et Michel Henri [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Publications de l'Université de Montpellier Paul Valéry, 2003.
 - Geertz Clifford, *Savoir global, savoir local : les lieux du savoir*, Paris, PUF, (1983), 1986.
 - Genieys William et Smith Andy, « La grande transformation viticole. Une analyse du rôle des politiques européennes », in Gavignaud-Fontaine G. et Michel H. [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Montpellier, Publications de l'Université de Montpellier Paul Valéry, 2003, pp. 713-738.
 - Genieys William et Smith Andy, « Idées et intégration européenne : la grande transformation du midi viticole », *Politique européenne*, n° 1, 2000.
 - Genieys William, « Le retournement du Midi viticole », *Pôle Sud*, n° 9, pp. 7-25, 1998.
 - Giddens Anthony, *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press, 1990.
 - Gilbert Yves, *Le Languedoc et ses images : entre terroir et territoire*, Paris, L'Harmattan, col. Logiques sociales, 1989.
 - Goody Jack, *Cuisines, Cuisine et Classes*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 1984.
 - Goody Jack, *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, PUF, ethnologies, 1994.
 - Gueslin André, *Histoire des crédits agricoles : L'envol des caisses mutuelles (1910/1960)*, Paris, Economica, 1984.
 - Hervieu Bertrand et Lagrave Rose-Marie, *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1992.
 - Hobsbawm Eric et Ranger Therence [dir.], *L'invention de la tradition*, Paris, ed. Amsterdam, (1983), 2006.
 - Huillet Jean, *De que fasem ? : Un regard militant sur la viticulture*, Pézénas, Domens, 2004.
 - Huscher Ronald, *L'immigration dans les campagnes françaises (XIX^e et XX^e)*, Paris, Odile Jacob, 2005.
 - Jones Alun, Clark Julian, « Of vines and policy vignettes: sectoral evolution and institutional thickness in the Languedoc », *Transactions of the Institute of British Geographers*, Volume 25, n°3, Septembre 2000, pp. 333-357.
 - Juge Jean-Pierre, *Le midi du vin : de la crise à l'ambition*, Montpellier, ed. Loubatières, 2002.
 - Juge Jean-Pierre, *Les guerriers du vin*, Montpellier, Loubatières, 1999.
 - Khilnani Sunil, « La société civile une résurgence », *Critique internationale*, n°10, janvier 2001, pp.38-50.
 - Lequesne Christian, « Sur les craintes françaises d'une Europe espace », *Esprit*, février 2006, pp.28-35.
 - Lem Winnie, *Cultivating dissent: work, identity, and praxis in rural Languedoc*, Albany, N.Y. : State University of New York Press, 1999.
 - Le Roy Ladurie Emmanuel, *Histoire du Languedoc*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1967.
 - Maffre-Baugé Emmanuel, *Vendanges amères*, Paris, Ramsay, 1976.
 - Martin Jean-Philippe, « Les gauches vigneronnes contestataires en Languedoc, singularités, différenciations et évolutions (1945-2000) », in Gavignaud-Fontaine G. et Michel H. [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2003, pp. 661-680.
 - Martin Jean-Philippe, « La recomposition du syndicalisme vigneron en Languedoc depuis 1976 », *Les cahiers de l'économie méridionale*, N°21, 1996.
 - Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1954.
 - Mendras Henri, *La France que je vois*, Paris, Autrement, 2002.
 - Mendras Henri, *Sociologie de la campagne française*, Paris, PUF, 1959.
 - Morokvasic Mirjana, « Migration en Europe : l'impact de l'élargissement à l'Est de

- l'Union », *La revue internationale et stratégique*, n°50, 2003.
- Négrier Emmanuel [dir.], *Languedoc-Roussillon, les maîtres du sud*, Montpellier, ed Golias, 2001.
 - Napo Félix, *1907 la révolte des vigneron*, Toulouse, Privat, 1971.
 - Nicolas Fabien, « Emmanuel Maffre-Baugé : *Une figure politique polymorphe* », in Gavignaud-Fontaine G. et Michel H. [dir.], *Vignobles du Sud : XVI^e-XX^e siècles*, Montpellier, publications, 2003, pp.647-660.
 - Noiriél Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX-XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 1988.
 - Pech Rémy, *Entreprises viticoles et capitalisme en Languedoc-Roussillon*, Toulouse, éditions de l'Université Toulouse le Mirail, 1975.
 - Pitt-Rivers Julian et Peristiany Jean G. , *Honor and Grace in Anthropology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
 - Polanyi Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.
 - Pourcher Yves, *Votez tous pour moi ! Les campagnes électorales de Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon (1986-2004)*, Paris, Presses de sciences-po, 2004.
 - Pourcher Yves, *Les Maîtres de granit. Les notables de Lozère du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1987, 2^e édition, Plon, 1995.
 - Revel Bernard, *Montredon : les vendanges du désespoir*, Toulouse, Loubatières, 1996.
 - Sagnes Jean et Pech Rémy, *1907 en Languedoc et en Roussillon*, Espace sud, 1997.
 - Sagnes Jean, *Le Midi rouge, mythe et réalité; études d'histoire occitane*, Paris, Anthropos, 1982.
 - Smith Andy, « L'Europe, le Midi, le vin », In Genieys W. [dir.], *La grande transformation du Midi rouge. Pôle sud*, n° 9, novembre, 1998, pp. 125-137.
 - Tarius Alain, *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2004.
 - Thompson David, « Protest politics and violence in the French countryside in the 1990s: an expression of Euroscepticism? », in Clouth. Demossier M. [dir.] *Politics, tradition and modernity in rural France- Modern & Contemporary France*, Vol. 11, n°3, Août 2003, pp. 293–306.
 - Torres Olivier, *La guerre des vins, l'affaire Mondavi : mondialisation, PME et territoires*, Paris, Dunod, 2005.
 - Touraine Alain [dir.], *Le pays contre l'Etat : luttes occitanes*, Paris, Seuil, 1981.
 - Touzard Jean-Marc, « La révolution tranquille de la viticulture languedocienne », *Revue d'Economie Méridionale*, Vol. 44, n°176, 1996.

- Wihtol de Wenden Catherine, « Migrations, de nouveaux visages », *Sciences humaines*, hors série comprendre le monde, 2003.
- Woukow Serge, *Vignes, vins et pouvoirs*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2001.
- Wylie Laurence, « Un village dans le Vaucluse en 1987 », *Terrain*, novembre, n°11, 1988.
- Zizek Slavoj, « Why we all love to hate Haider », *New Left Review*, March-April 2000.

Périodiques

- *Elections et politiques régionales*, Pôle Sud, N°8, 1998, 200 p.
- *La grande transformation du midi viticole*, Pôle Sud, n°9, 1998, 158 p.
- *Elites politiques et territoires*, Pôle Sud, N°7, 1997, 144 p.
- *Vigne et vin, Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 60-61-62, 2001 et 2002.
- *Territoires en question, Ethnologie française*, 2004.

Données générales

- INSEE actualités, 2002
- France, portrait social
 - Données sociale : la société française
 - La France et ses régions
 - Tableaux de l'économie française
 - « *Aménager la France de 2020 : mettre les territoires en mouvement* », DATAR, La documentation française, février 2002
 - *Quelle France rurale pour 2020 ? contribution à une nouvelle politique de développement durable*, octobre 2003, La Documentation française

Liste des *Etudes & Recherches*

L'Allemagne et l'Europe : nouvelle donne ou déjà vu ? *Ulrike Guérot (décembre 2006)*

L'Union fait la force : l'intégration régionale et commerciale en Amérique du Sud - *Alvaro Artigas (décembre 2006)*.

L'impact des médias télévisés dans la campagne référendaire française de 2005 - *Jacques Gerstlé (novembre 2006)*.

Plan B : comment sauver la Constitution européenne - *Andrew Duff (octobre 2006)*.

Une présidence de transition ? Une vision nationale de la seconde présidence finlandaise de l'Union européenne, juillet-décembre 2006 - *Teija Tiilikainen (juin 2006)*.

Quelle Europe en 2020 ? Contributions libres de douze intellectuels des nouveaux Etats-membres - *Gaëtane Ricard-Nihoul, Paul Damm et Morgan Larhant (mai 2006)*.

Le système européen d'échange de quotas d'émission de CO² - *Coordonnée par Stephen Boucher en partenariat avec l'Université de Columbia (mai 2006)*.

La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union - *Aziliz Gouez, Marjorie Jouen et Nadège Chambon (janvier 2006)*.

Rapport sur l'intégration en Asie de l'Est : occasions avancées par une coopération économique avancée et obstacles prévisibles - *Coordonnée par Heribert Dieter, avec les contributions de Jean-Christophe Defraigne, Richard Higgot et Pascal Lamy (janvier 2006)*.

Un médiateur honnête : la présidence autrichienne de l'Union - *Sonja Puntischer-Riekman, Isabella Eiselt et Monika Mokre (décembre 2005)*.

Constitution européenne et délibération : l'exemple des Focus Groups délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005 - Henri Monceau (novembre 2005).

Le "non" Français du 29 mai 2005 : comprendre agir - Gaëtane Ricard-Nihoul (octobre 2005).

Pour un nouveau contrat social européen - Marjorie Jouen et Catherine Palpant (septembre 2005).

La présidence britannique de l'Union européenne placée sous le signe de l'efficacité - Anand Menon et Paul Riseborough (juin 2005).

Le budget européen : le poison du juste retour - Jacques Le Cacheux (juin 2005).

Vers un espace public européen ? les élections européennes de juin 2004 - Céline Belot et Brunon Cautrès (juin 2005).

Pourquoi ils ont voulu l'Europe - Jean-Louis Arnaud (mai 2005).

La ratification et la révision du Traité établissant une Constitution pour l'Europe - Henri Oberdorff (avril 2005).

Le Luxembourg aux commandes : détermination, expérience et abnégation - Mario Hirsch (décembre 2004).

Moteur malgré tout : les relations franco-allemandes et l'Union européenne élargie - Martin Koopman (novembre 2004).

L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli - Stephen Boucher, Diego Cattaneo, Juliette Ebelé, Benjamin Hobbs, Charlotte Laigle, Michele Poletto, Radoslaw Wegrzyn (octobre 2004).

La présidence néerlandaise de l'Union européenne en 2004 - Mendeltje Van Keulen et Monica Sie Dhian Hos (juin 2004).

Le regard des autres : le couple franco-allemand vu par ses partenaires - Matt Browne, Carlos Closa, Søren Døsenrode, Franciszek Draus, Philippe de Schoutheete, Jeremy Shapiro (avril 2004).

L'Europe élargie peut-elle être un acteur international influent ? - Franciszek Draus (février 2004).

Le Royaume-Uni et le traité constitutionnel européen : le pilotage par l'arrière - Anand Menon (janvier 2004).

L'Irlande et l'Europe : continuité et changement, la présidence 2004 - Brigid Laffan (décembre 2003).

L'attitude des Etats-Unis envers l'Europe : un changement de paradigme ? - Timo Behr (novembre 2003).

Dynamiser l'esprit de coopération euro-méditerranéenne - Bénédicte Suzan (octobre 2003).

L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003 - Roberto Di Quirico (juillet 2003).

Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique - Anand Menon et Jonathan Lipkin (mai 2003).

Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre - Kalypso Nicolaidis et Paul Magnette (mai 2003).

L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer - Bérénice Picciotto (mai 2003).

La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ? - Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild (avril 2003).

Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie - Eric Philippart (mars 2003).

La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003 - George Pagoulatos (décembre 2002).

La question du gouvernement européen - Jean-Louis Quermonne (décembre 2002).

Le Conseil européen - Philippe de Schoutheete et Helen Wallace (septembre 2002).

Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence - *Søren Døsenrode* -
Disponible en français et anglais (juin 2002)

Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999-2001) - *Michal Illner (juin 2002)*.

Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002 - *Carlos Closa (décembre 2001)*.

La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ? - *Florence Deloche-Gaudez (décembre 2001)*.

L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit - *Dusan Sidjanski (juillet 2001)*.

La présidence belge 2001 - *Lieven de Winter et Huri Türsan (juin 2001)*.

Le débat suédois sur l'Europe - *Olof Petersson (décembre 2000)*.

Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale - *Franciszek Draus - (novembre 2000)*

Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française - *Jean-Louis Arnaud (juillet 2000)*.

Portugal 2000 : la voie européenne - *Alvaro de Vasconcelos (janvier 2000)*.

Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne - *Esa Stenberg (août 1999)*.

Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability - *Axel Krause (avril 1999)*.

Réussir l'Union Economique et Monétaire - *Partenariat Notre Europe - Centro Europa Ricerche (mars 1999)*.

Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni - *Stephen George (octobre 1998)*.

Le Royaume-Uni dans l'Europe de demain - *Centre for European Reform, Lionel Barber (avril 1998)*.

L'Europe sociale. Historique et état des lieux - *Jean-Louis Arnaud (juillet 1997)*.

Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ? - *Françoise de la Serre et Helen Wallace (septembre 97)*.

Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération - *Pierre-Alain Muet (avril 1997)*.

Mentions légales



Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et *Notre Europe* ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte. La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© *Notre Europe* avril 2007